

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

COMMUNE DE CAPDENAC-GARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

Date des convocations : 26 novembre 2024 Effectif légal du Conseil Municipal : 27 Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Stéphane BÉRARD, Maire,

Mmes Pauline AMARI, Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Bertrand CAVALERIE, Benoit PRADEL, Octave LOPES, Adjoints au Maire,

MM. Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,

Mmes Martine HIRONDELLE, Karine MONCAYO, Magalie PERY, Georgette PINEL, Laurence TÉNÈS.

ABSENTS OU EXCUSÉS:

Mmes Hélène ALLEGUEDE, Julie FAU, Laury SALABERT, Karima SEMMOUDI, MM. Marc ARDRÉ, David BEDEL, Gautier BERTHET, Maguette DIENG, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Julie FAU, MM. Marc ARDRÉ, David BEDEL, Gautier BERTHET, Maguette DIENG, Sammy SLIMAN, ont donné respectivement pouvoir à Mmes Laurence TÉNÈS, Pauline AMARI, Karine MONCAYO, MM. Octave LOPES, Bertrand CAVALERIE, Stéphane BÉRARD, Joris VILLARDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine HIRONDELLE

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile VILLETTE, Directrice

Générale des Services.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS POUR AFFICHAGE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

DOMAINE	N°	OBJET	ÉTAT
Conseil Municipal	2024/182	Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2024	Adoptée
Conseil Municipal	2024/183	Désignation des membres des commissions municipales	Adoptée
Education Enfance Jeunes	2024/184.1	Avenant n°1 à la convention avec l'Office Social et Culturel : versement du solde 2024	Adoptée
Education Enfance Jeunes	2024/185	Avenant n°1 à la convention avec la Fédération des œuvres Laïques de l'Aveyron : versement du solde 2024	Adoptée
Education Enfance Jeunes	2024/186	Achat d'un jeu extérieur pour l'Accueil Passerelle	Adoptée
Réseaux	2024/187	Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de l'avenue Albert Thomas et de la rue Émile Maruéjouls	Adoptée
Développement Durable	2024/188	SYDED : rapport d'activités 2023	Adoptée
Eau & Assainissement	2024/189	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement 2023 – RPQS	Adoptée
Eau	2024/190	Budget de l'eau : organisation du service - informations budgétaires 2025	Adoptée
Eau		Budget de l'eau : recours à l'emprunt	Adoptée
Eau	2024/192	Budget de l'eau : recours à l'emprunt Budget Primitif de l'eau : vote de la redevance agence de l'eau 2025 pour prélèvement de la ressource en eau	Adoptée
Eau	2024/193	Service public de l'eau : tarifs municipaux 2025	Adoptée
Eau		·	Adoptée
Eau	2024/195	Service de l'eau : tarifs des prestations et des travaux au 1er janvier 2025	Adoptée
Assainissement	2024/196	Budget de l'assainissement : organisation du service - informations budgétaires 2025	Adoptée
Assainissement	2024/197	Budget de l'assainissement : recours à l'emprunt au 1er janvier	Adoptée
Assainissement	2024/198	Service public d'assainissement : tarifs municipaux 2025	Adoptée
Assainissement	2024/199	Tarifs et participations de l'assainissement au 1er janvier 2025	Adoptée
Assainissement	2024/200	Tarifs des travaux du réseau de l'assainissement au 1er janvier 2025	Adoptée
Assainissement	2024/201	Avenant n°4 à la convention de rejets avec l'établissement industriel ICPE : Abattoir de Capdenac	Adoptée
Finances Eau & Assainissement	2024/202	Présentation d'une facture type du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif au 1er janvier 2025	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/203	Budget de la Commune : Décision Modificative n°4	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/204	Budget de la Commune : modification des Autorisations de Programme et de Crédits de Payements (APCP)	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/205	Budget lotissement Combevigane : clôture	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/206	Versement d'une avance de subvention au CCAS – Service d'Aide à Domicile	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/207	Subvention exceptionnelle Amicale du Personnel	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/208	Subvention 2025 : acompte à verser au Comité des Festivités et Animations	Adoptée
Finances Budget Commune	2024/209	Convention de mise à disposition de la locomotive	Adoptée
Ressources Humaines		Tableau des effectifs : créations de postes	Adoptée
Ressources Humaines		Recours à des contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité	Adoptée
Ressources Humaines Ressources Humaines		Régime indemnitaire police municipale Mise en œuvre et modalités d'exercice du travail à temps partiel	Adoptée Adoptée
Ressources Humaines		Approbation du règlement intérieur	Adoptée
Ressources Humaines		Attribution des tickets restaurant	Adoptée
Ressources Humaines		Instauration d'un outil de gestion automatisée du temps de travail	Adoptée
Vie citoyenne	2024/217	Recensement de la population 2025 : création de postes et rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal	Adoptée
Police Sécurité	2024/218	Achat d'une prestation de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Adoptée
Conseil Municipal	2024/219	Motion relative à la défense du service public ferroviaire dans nos territoires	Adoptée

N°2024/182 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 et demande s'il y a des observations sur sa rédaction.

Aucune observation n'étant soulevée, le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Berecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

ephane BÉRARD.

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

N°2024/183 <u>DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°04/2022, le Conseil Municipal du 14 février 2022, a procédé à la désignation des membres des Commissions municipales. Ainsi les membres de la Commission Solidarité et Santé ont été désignés comme suit :

- le Maire Président de droit,
- Bertrand CAVALERIE, Hélène SÉMÉTÉ, Vice-Présidente, Octave LOPES, Fernand DÉLÉRIS Laurence TÉNÈS, Karine MONCAYO, Hélène ALLEGUEDE, Karima SEMMOUDI, Magalie PERY, membres.

Madame Karine MONCAYO, Conseillère Municipale, ayant fait part de son souhait de se retirer cette Commission afin de se mobiliser sur d'autres missions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au retrait de Madame Karine MONCAYO de la Commission Solidarité Santé.

Vu la délibération n°04/2022 du Conseil Municipal du 14 février 2022, Le Conseil Municipal, après délibération,

- ✓ procède au retrait de Madame Karine MONCAYO de la Commission Solidarité Santé,
- √ dit que la nouvelle la Commission Solidarité Santé est composée comme suit :

Commission	Membres et le Maire Président de droit
Solidarité Santé	 le Maire Président de droit, Hélène SÉMÉTÉ, Vice-Présidente, Bertrand CAVALERIE, Octave LOPES, Fernand DÉLÉRIS Laurence TÉNÈS, Hélène ALLEGUEDE, Karima SEMMOUDI, Magalie PERY, membres.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous refecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire

Stéphane BÉRARD.

CAPDENAC

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024183DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/184.1 <u>AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL :</u> VERSEMENT DU SOLDE 2024

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, l'Enfance et à la Jeunesse, informe que l'Office Social et Culturel bénéficie, au titre de l'année 2024, d'une subvention d'un montant de 39 \$84 € et qu'un acompte de 25 000 € lui a été versé. L'association a fourni les éléments de bilan d'activités et financiers demandés pour le versement du solde. Ces éléments ont été confirmés lors d'une réunion de travail.

	Versé 2021	Versé 2022	Versé 2023	Propositions 2024
Office Social et Culturel (hors petit oiseau)	50 685 €	46 617 €	39 484 €	39 484 €

Vu la délibération n°2024/45 du Conseil Municipal du 25 mars 2024,

Vu la convention signée le 14 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le versement du solde de la subvention 2024 pour un montant de 14 484 € à l'Office Social et Culturel.
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 21

Mme Georgette PINEL ne participe pas au vote.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 4 décembre 2024 et de la publication le 4 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 4 décembre 2024

Le Maire.

Conane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-20241841DE-DE Reçu le 04/12/2024

N°2024/185 <u>AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE L'AVEYRON : VERSEMENT DU SOLDE 2024</u>

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, l'Enfance et à la Jeunesse, informe que la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron bénéficie, au titre de l'année 2024, d'une subvention d'un montant de 97 607 € et qu'un acompte de 45 000 € lui a été versé. L'association a fourni les éléments de bilan d'activités et financiers demandés pour le versement du solde. Les augmentations sont essentiellement dues aux évolutions réglementaires en matière de rémunération.

	Versé 2021	Versé 2022	Versé 2023	Propositions 2024
Fédération des Œuvres Laïques	89 925 €	89 457 €	89 936 €	97 607 €

Vu la délibération n°2024/46 du Conseil Municipal du 25 mars 2024, Vu la convention signée le 12 avril 2024, Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le versement du solde de la subvention 2024 pour un montant de 52 607 € à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 21

M. Marc ARDRÉ ne participe pas au vote.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 3 décembre 2024 et de la publication le 3 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 3 décembre 2024

Stéphane BÉRARD.

Le Maire,

N° 2024/186 ACHAT D'UN JEU EXTÉRIEUR POUR L'ACCUEIL PASSERELLE

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, l'Enfance et à la Jeunesse, informe que la Responsable du Service Éducation Enfance et Jeunesse a présenté l'opportunité d'acheter un jeu extérieur pour l'Accueil Passerelle, pour un montant de 150 € en l'état. Ce module de jeu permettra de combler, pour partie, l'absence d'aménagement d'espaces ludiques dont la réalisation a dû être reportée pour des raisons financières.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve l'achat d'un module de jeux extérieur pour l'Accueil Passerelle à Madame Laurine BURÉ pour un montant de 150 €.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stephane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024186DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/189 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023 - RPQS

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux Divers, abordent le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement 2023 transmis avec les fiches de synthèse du Conseil Municipal.

Le décret du 29 décembre 2015 porte le délai de présentation à l'Assemblée délibérante de 6 à 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service :

Pour caractériser schématiquement la structure générale du prix moyen de l'eau facturée à l'usager domestique, les

différents éléments de tarification sont regroupés en trois postes :

- le prix du service eau potable, qui comporte l'abonnement ou la location du compteur, la consommation d'eau avec part fixe et part proportionnelle, la redevance communale d'eau proportionnelle à la consommation d'eau,
- le prix du service assainissement, qui correspond à la redevance communale d'assainissement, proportionnelle à la consommation d'eau,
- Les redevances et taxes qui comprennent :
 - les redevances Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG): préservation des ressources, pollution et modernisation des réseaux,
 - la TVA sur le prix des services eau potable et sur les redevances (instruction de la direction générale des impôts du 19 mars 1993), hors redevance réseaux.

Depuis le 1er janvier 2016, la facture doit également distinguer :

- le coût annuel de l'abonnement en € TTC,
- le coût du litre d'eau hors abonnement en € TTC (avec 5 chiffres après la virgule).

Présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage de trois personnes, définie par l'INSEE, soit 120 m3 :

CAPDENAC-GARE

Facturation volume de référence : 120 m3	2021	21	2022	22	20	2023
Postes de tarifications :	Ramené au m ³	Pour 120 m ³	Ramené au m ³	Pour 120 m ³	Ramené au m ³	Pour 120 m ³
Prix de l'eau						
□ Part proportionnelle	1.2203	146.44	1.2325	147.9	1 2818	153 82
□ Part fixe	0.4897	58.76	0.4945		0.5143	61.71
Sous total eau HT	1.7100	205.1940	1.7270	207.2459	1.7961	215.5296
Prix de l'assainissement						
□ Part fixe	0.2526	30.31	0.2551	30 61	0 2653	24 84
Part proportionnelle	1.1161	-	1.1272	135.27	1.1723	140.67
Sous total assainissement HT	1.3687	164.24	1.3823	165.8755	1 4376	172 5110
Taxes						2110:311
Redevance AEAG préservation de la ressource en eau (AEP)	0.0800	09.6	0.0800	09'6	0.08	96
Redevance AEAG modernisation des réseaux assainissement						
(non soumise à la TVA) (ASS)	0,2500	30.00	0,2500	30.00	0.25	30.0
Redevance AEAG lutte contre les pollutions (AEP)	0,3300	39.60	0,3300	39.60	0.33	39.6
TVA sur l'eau : taux à 5.5%	0.1166	13.99	0.12	14.10	0.12	14.56
TVA sur l'assainissement : taux à 10%	0.1369	16.42	0.14	16.59	0.14	17.25
Sous total taxes AEP et redevances						63.76
Sous total taxes Assainissement et redevances						47.25
Sous total Taxes et redevances	0.9135	109.61	0.92	109.89		111.01
TOTAL AEP + ASS TTC	3.99202	479.04	4.03	483.01		499.05
Coût de l'abonnement € TTC/an (Eau 5.5%) + ASS (10%)		92.60		93.53		
Coût du litre TTC hors abonnement		0.0032		0.0032		

Données Observatoire de l'Eau :

 ✓ prix TCC (Toutes Charges Comprises) de l'eau potable et de l'assainissement collectif au m³ pour 120 m³)

	Année	Eau	Assainissement	Total € TTC
Rapport Agence de l'eau juin 2024	2022	2.12 €/m3	2.11 €/m3	4.23€/m3

Comparaison avec les communes voisines : Prix de l'eau et de l'assainissement en €/ m³ HT (abonnement et consommation) hors redevances Agence de l'Eau et taxes

EAU	2022	2023
Capdenac-Gare	1.7270	1.7961
Figeac	1.9807	2.0653
Villefranche de Rouergue	1.745	
Decazeville puis CC Decazeville	2.017	2.1667
Syndicat des Eaux de Capdenac	-	1.7547
ASSAINISSEMENT	2022	2023
Capdenac-Gare	1.3823	1.4376
Figeac	1.6995	1.8584
Villefranche de Rouergue	1.63	-
CC d'Aubin Decazeville	1.975	2.0083

- dispositif de la tarification sociale de l'eau : La loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » a instauré un cadre expérimental pour une tarification sociale de l'eau, détaillée dans une instruction du 4 mars 2014. Les collectivités pouvaient s'inscrire dans cette démarche jusqu'au 31 décembre 2014 et pour une durée de 5 ans. Plusieurs outils peuvent être utilisés : composition ou revenus du foyer (tarification sociale) attribution d'une aide au paiement des factures (aide curative), aide à l'accès à l'eau (aide préventive), etc. À l'issue de l'expérimentation, le bilan sera dressé par le Conseil National de l'Eau et dégagera, s'il est favorable, des solutions généralisables à l'ensemble des communes ou groupements.
- dispositif de la loi WARSMANN en cas de fuite d'eau : En cours d'année 2012, la commune a appliqué le dispositif de la loi WARSMANN du 24 septembre 2012 de la loi dite « WARSMANN », instaurant une règle nationale pour le plafonnement d'une facture exigible suite à une fuite d'eau. Ce texte précise les conditions selon lesquelles un abonné peut prétendre à l'application du dispositif, à savoir, le cas d'une fuite après compteur à l'exclusion des fuites sur les appareils ménagers, les équipements sanitaires ou de chauffage. Le texte précise les obligations du service de l'eau en la matière, à savoir l'information de l'abonné et l'annulation partielle de droit de sa facture comme suit :
- sur l'eau potable : la part eau potable au-delà du double de la consommation moyenne observée sur les trois dernières années ne peut plus être exigée,
- sur l'assainissement : la part assainissement ne peut plus être exigée au-delà de la consommation moyenne observée sur les trois dernières années.

- montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau et de l'assainissement (hors redevances et taxes) et hors travaux

	Eau	785 854
2023	Assainissement	643 062
	Total	1 428 916
2022	Eau (report d'encaissement de recettes sur 2023 suite retard de versement par le prestataire)	604 380
2022	Assainissement	637 518
	Total	1 241 898

- note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne: la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a ajouté dans la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention (ci-jointe).

QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

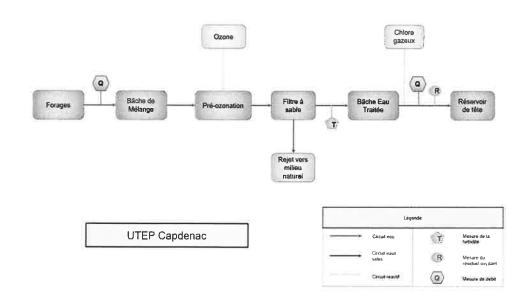
Le contenu du rapport sur l'eau est décrit par le décret du 2 mai 2007 dans son annexe V, applicable à compter de l'exercice 2009.Ce rapport comprend les éléments suivants :

Caractérisation technique du service de l'eau :

- présentation du territoire desservi : commune de Capdenac-Gare
- mode de gestion du service : contrat de prestation de service signé avec la société Veolia mis en place au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans faisant suite à une première période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2021 remplaçant le contrat de délégation de service public sous forme de concession – du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 2017.
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource : l'eau distribuée est d'origine souterraine : captage dans la nappe alluviale du Lot, alimentée par une nappe de piémont
- nombre de puits : 10
- capacité totale de production : 6 000 m³/j
- capacité totale des réservoirs (réservoirs / bâches de reprises / usine) : 4 180 m³
- [D101.0] estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article du code général des collectivités territoriales : 4 516 habitants
- VP.229 : Ratio habitants / abonnés : 1.54 hab/ab
- Nombre de branchements : 2870
- Nombre d'abonnements :

Année	2021	2022	2023
Nombre total d'abonnés VP.056	2867	2895	2924

- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés : 0 branchement
- pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport : 0 branchement (suivant RAD 2023)
- renouvellement de 6 branchements en 2023 dont 2 branchements plomb.
- Réalisation de 9 branchements neufs en 2023
- nombre de compteurs : 3104 compteurs
- nombre de compteurs remplacés : 96 compteurs remplacés en 2023 (suivant RAD 2023)
- Consommation moyenne 2023 : 118 litres/habitants/jour
- Consommation individuelle unitaire 2023 : 68 m3/abonné/an
- caractéristique de l'installation de production AEP :



- volumes traités :

Anné	Volume prélevé VP.062	Besoin des usines	Volume produit VP.059	Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable : Syndicat des Eaux de Foissac * VP.060	Volume mis en distribution total
2022	785 158 m ³	30 198 m ³	754 960 m ³	3 124 m ³	665 697 m ³
2023	782 836 m ³	30 109 m ³	752 727 m ³	1 213 m ³	693 301 m ³

^{*} Achats d'eau lieudits le Malpas et La Garrigue via 2 compteurs de vente en gros

- volumes vendus :

Année	Volumes vendus aux abonnés du service**	Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés*	Volumes vendus autres abonnés (industriels)*	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (Syndicat des Eaux de Foissac et SIE Capdenac Le Haut)	Volumes de service du réseau VP.220
2022	521 384 m ³	235 054 m ³	193 943 m ³	92 387 m ³	9 489 m ³
2023	462 025 m ³ **	215 540 m ^{3 *}	198 813 m ^{3 *}	60 639 m ³	13 553 m ³

^{*}ramené à 1 année automatiquement par logiciel Veolia de 350 jours à 365 jours ** sur 350 jours moyen

- Linéaire de réseaux (en km)

	2023
Total réseau :	103
Adduction	1.2
Distribution dont	102
- canalisation	82
- branchement	20

- Gestion patrimoniale et performance environnementale :

	2021	2022	2023
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – [P103.2]	95	95	95
rendement du réseau de distribution - [P104.3]	68.5%	69 %	65.3 %
Indice linéaire de consommation m3/j/km - [VP.224]	15.95	17.49	16.47
indice linéaire des volumes non comptés en m³/j/km [P105.3]	7.84	8.33	9.33
indice linéaire de pertes en réseau en m³/j/km [P106.3]	7.32	7.87	8.74
taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non Rens.	Non Rens.	Non Rens
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]	60%	60%	60%

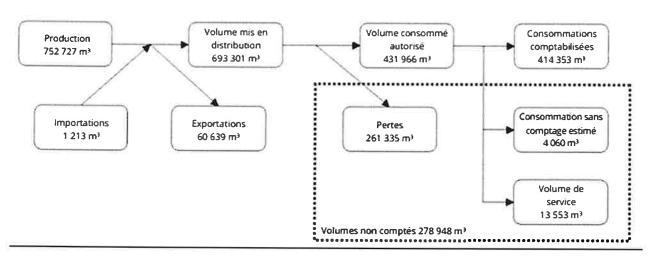
Rendement réseau : (Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)) x 100

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau (conformément au décret du 27 janvier 2012).

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau. Un plan d'action a été établi en fin d'année 2023. Les résultats devraient se ressentir sur le rendements 2024 et 2025.

- Schéma récapitulatif des volumes 2023 :

Schéma des volumes



Extrait du rapport du délégataire Veolia :

Des actions correctives ont été progressivement engagées depuis le second semestre 2023 avec :

- -la mise en place d'un suivi hebdomadaire et mensuel des volumes mis en distribution à l'échelle du contrat et par secteur,
- -une analyse automatisée des débits journaliers et débits de nuit mis en distribution de tous les compteurs de sectorisation grâce au logiciel Fluksaqua,
- -des campagnes de recherche de fuite par pose de Loggers ont été réalisées sur 6 jours en novembre et décembre 2023.

Le nombre de fuites réparées est ainsi passé de 10 en 2022 à 16 en 2023 (9 sur branchement et 7 sur canalisation) et à 8 sur les 5 premiers mois de 2024. Le plan d'actions se poursuit sur 2024.

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant inférieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », un plan d'actions doit être mis en œuvre pour réduire les pertes d'eau.

Indicateurs de performance :

 données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article <u>R 1321-15</u> du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques :

Année	Nombre d'analyses microbiologiques effectuées par l'ARS	Taux de conformité microbiologiques [P101.1]	Nombre d'analyses physico chimiques effectuées par l'ARS	Taux de conformité physicochimique [P102.1]
2023	17	100%	12	100%
2022	18	100 %	9	44.4 %

En 2022 : il a été relevé 5 analyses (du contrôle sanitaire) non conformes aux limites de qualité pour le paramètre ESA Metolachlore.

Conclusion du bilan de l'ARS de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine délivrée en 2023 :

En 2023, l'eau distribuée sur ce réseau a été globalement de bonne qualité. Eau de bonne qualité bactériologique. Eau peu minéralisée à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau.

- Teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) : Extrait du rapport Veolia :

« Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière du PVC. Cette substance est classée cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration de ce composé à partir d'anciennes canalisations en PVC (posées avant 1980).

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

Situation sur le service de Capdenac-Gare

Au titre de l'adaptation de l'autosurveillance, il a été engagé des recherches sur le paramètre CVM depuis 2010. Des purges ont été installées en 2019 sur les antennes sensibles. Des analyses sont effectuées annuellement sur ces secteurs.

- 16 points de prélèvements ont été identifiés comme potentiellement à risque. Conformément aux préconisations de l'ARS, 4 prélèvements (2 en été et 2 en hiver) doivent être réalisés sur chaque tronçon à risque (PVC posés avant 1980 et temps de séjour supérieur à 48 heures).
 - 4 points ont été investigués sur 2022 -2023 : Vitrac Le Terrefort (Aire des gens du voyages) La Plaine – Garrigous.

Le résultat de 3,51 µg/l sur le site de La Plaine est sujet à caution et n'a pas été confirmé par les autres analyses. A noter qu'une purge automatique existe sur ce secteur et celle-ci fonctionne. Le point de prélèvement Le Terrefort – D646 est non-conforme. Il faut envisager à court terme d'installer une purge automatique pour ce secteur. <u>Une purge automatique sera installée en 2025.</u>

- Gestion patrimoniale et performance environnementale : autres renseignements Le nombre d'habitants de Capdenac-Gare étant inférieur à 10.000, la Commune n'a pas l'obligation de créer la commission consultative des services publics locaux (Cf. article <u>L 1413-1</u> du Code Général des Collectivités Territoriales). Cependant, les renseignements qui devraient en sus de ce rapport lui être portés à la connaissance sont :

Qualité du service à l'usager		2023
taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés) [P151.1]	5.18	3.42
taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [P152.1]	100%	100%
taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	1	2.8%
taux de réclamations (pour 1 000 abonnés) [P155.1]	0.69	0.68

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour après réception d'une demande d'ouverture de branchement,

dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

- -[P.151.1] En 2023 le taux d'occurrence était de 3.42 u/1000 abonnés soit 10 interruptions de services non programmées (VP.020),
- D151.1 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 1jour
- En 2023, il y a eu 2 réclamations écrites (0,69 u/1000 abonnés) relatives au service de l'eau.
- -[VP.268] : montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 : 16 927.44 €TTC
- -[VP.185] : montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2023 : 604 380 €
- P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau : 2.8 %
- DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux) : 785 854 €

Financement des investissements :

- montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire par la commune inscrit au compte administratif :

Année	Total des opérations
2021	274 501 € HT
2022	126 195 €HT
2023	144 258 €HT

- -DC.195 Montant financier des travaux engagés sur canalisation : 85 395.48 €HT (opération 190 : 45 713,30 € et opération 105 : 39 682,18 €)
- montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics : 0.00 €

- montant des contributions du budget général pour le financement de ces travaux : 0 €
- montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital (40 961 €) et intérêts (9942€)
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service : 68577.87 €
- -[VP.182] : encours de la dette au 01.01.23 : 437391 € L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12 de l'année N. (Cette donnée figure dans les annexes du compte administratif)
- -[VP.183] : épargne brute annuelle = 434 887 €, calculé : recettes réelles dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé)
- [P153.2] : durée d'extinction de la dette de la collectivité au 01.01.22 : 1 ans
- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

Opérations	Budget 2023
N°105 Travaux divers (fuites + renouvellement compteurs)	95 000
N°120 Usine de pompage	110 000
N°190 Renouvellement de canalisations	180 000
N°200 Branchements	50 000
N°109 Schéma Directeur	35 000
N°110 Périmètre AEP	60 000

- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :
- [VP.119] : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) : 0 € HTVA
- [P109.0] : Montant des actions de solidarité : 0 €/m3 (calculé à partir des volumes comptabilisés totaux)
- nombre de demandes et montant des aides du Centre Communal d'Action Sociale de Capdenac-Gare :

2021 : dossiers instruits (eau et assainissement) : 6 aides accordées pour un montant total de 720 €

2022 : dossiers instruits (eau et assainissement) : 2 aides accordées pour un montant total de 400 €

2023 : dossiers instruits (eau et assainissement) : 3 aides accordées pour un montant total de 460 €

QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par arrêté préfectoral du 24 novembre 2006, la Commune de Capdenac-Gare a été autorisée à rejeter ses effluents traités dans la rivière Lot. L'autorisation a été accordée, à titre précaire et révocable, jusqu'au 31 décembre 2026. Cet arrêté du 24 novembre 2006 doit faire l'objet d'une mise à jour par les services de l'État.

Les caractéristiques de l'exploitation du réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'un rapport annuel présenté au Conseil Municipal conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'une transmission au service de la Police de l'Eau avant le 31 mars de l'année suivante. Le contenu du rapport sur l'assainissement est décrit par le décret du 2 mai 2007 dans son annexe VI, applicable à compter de l'exercice 2008 en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 modifiée, dite loi LEMA.

1° Caractérisation technique du service

- Territoire desservi : commune de Capdenac-Gare Aveyron
- Mode de gestion du service : régie municipale avec un marché de prestation de services pour l'exploitation de la station d'épuration et la surveillance de 4 déversoirs d'orage signé avec l'entreprise VEOLIA le 27 décembre 2007 et valable jusqu'au 31 décembre 2012, poursuivi pour motif d'intérêt général jusqu'au 31 janvier 2013. Le contrat a été de nouveau attribué en procédure adaptée à l'entreprise Veolia du 1er février au 30 juin 2013. Par décision du 3 juin 2013, la Commission d'Appel d'offres a attribué le marché à la société VEOLIA pour une période de 4 ans, du 1er juillet 2013 au 30 juin 2017. Un contrat de prestation de service a été signé avec la société Veolia pour la période du 1er

juillet 2017 au 31 décembre 2021 suivi d'un nouveau contrat allant jusqu'au 31 décembre 2024.

- estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article <u>L2334-2</u> du code général des collectivités territoriales :
 - Population légale au 1er janvier 2023 : 4 516 habitants
 - D201.0 : Estimation de la population raccordée au réseau d'assainissement collectif : 3900 (ratio suivant abonnement AEP)
- nombre d'abonnements 2023 : 2 544 (source : fichier facturation VEOLIA)
- VP.068 Volume facturé : 160 535 m3
- [D202.0]: nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées: 5 industriels disposent d'une convention de rejets: Aveyron Boyaux, Abattoirs de Capdenac, Raynal et Roquelaure, Serrault et Forest Line.

Le raccordement d'un établissement industriel au réseau public est soumis à autorisation préalable par la commune. Depuis la création de la station d'épuration en 1991, des conventions de raccordement existent, annexées aux arrêtés d'autorisation de rejet.

- Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie : Séparatif [VP.200] : 16 km dont 3 km de conduite de transfert STEP Unitaire [VP.199] : 25 km [VP.077] : Linéaire de réseau hors branchements : 41km.
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Les déversoirs 1 à 4 font l'objet d'une télésurveillance.

Déversoirs d'orages n°1 : Rue Sévènes

Déversoirs d'orages n°1 bis : SNCF - Rotonde

Déversoirs d'orages n°2 : Avenue Gambetta

Déversoirs d'orages n°3 : Boulevard Paul Ramadier – Rue Pierre Sémard Déversoirs d'orages n°4 : Boulevard Paul Ramadier – Rond-point du stade

Déversoirs d'orages n°7 : Rue des Peupliers Déversoirs d'orages n°8 : Rue Chanoine Laurent

Déversoirs d'orages n°9 : Rue Mermoz Déversoirs d'orages n°10 : Rue des Lilas Déversoirs d'orages n°11 : Rue Massip Déversoirs d'orages n°12 : Chemin de Bardet

Déversoirs d'orages n°13 : Impasse Raynal et Roquelaure

Déversoirs d'orages n°14 : Rue Massip Déversoirs d'orages n°19 : Rue de l'Égalité

Déversoirs d'orages n°20 : Parking de la locomotive

By pass, déversoir faisant également l'objet d'une autosurveillance.

- repérage de quatre petits déversoirs d'orage, lors de visites techniques sur le réseau d'assainissement de la Commune : 4 mini DO : 1 Rue Victor Noir / 2 Rue Kléber / 3 Rue des Frères Reclus / 4 Saint Julien
- identification des ouvrages d'épuration des eaux usées : station d'épuration à boues activées
- capacités d'épuration : 22.000 équivalents habitant
- Prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants : selon arrêté préfectoral du 24 novembre 2006 :

Paramètres	Concentration maximale mg/l (Rédhibitoire mg/l)	Rendement minimum d'abattement (%)
DBO5 en moyenne journalière	25 (50)	90
DCO en moyenne journalière	90 (250)	90
MES en moyenne journalière	30 (85)	90
NGL en moyenne annuelle	15	70
Pt en moyenne annuelle	2	80
PH	6 – 8.5	
Température	< 25°C	

- quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Dans le cadre du marché de prestations d'exploitation de la station d'épuration, Veolia a une obligation de résultat pour la siccité, soit 17% +/- 1 %.

Année	2021	2022	2023
Tonnes de boues brutes	704.2	658.7	589.7
Taux de siccité moyen	19%	19.16%	19.67
[P203.0] Tonnes de matières sèches	133.7	131.1	116.0

- Accueil des matières de vidanges : La station d'épuration est équipée d'une fosse de réception des matières de vidange de 20 m³ modernisée en 2010. La capacité de traitement est de 8 m³/j et 800 m³ par an.

La Commune signe des conventions avec les hydrocureurs. Les volumes traités évoluent comme suit :

Valeur en m³	2021	2022	2023
Total	853.1	642.5	548

En 2023, La moyenne par jour d'apport est de 1,50 m3, inférieure à la capacité de 8 m3/j.

- Accueil de lixiviats: À la demande du SYDED, la Commune a accepté de prendre provisoirement les lixiviats du Centre Technique d'Enfouissement de Nayrac, du 15.09 au 10.11.2011, soit 33 m³, et pour l'année 2012 : 14,6 m³. Depuis, elle a refusé cet accueil car la station n'est pas adaptée pour traiter ce type d'effluents.

2° Tarification des recettes du service

- Présentation des modalités de tarification du service pour les abonnés industriels : Tarification issue des conventions de raccordement, en vigueur au 1^{er} janvier 2012, et utilisant un tarif à la tonne de pollution émise, à savoir la DCO, Demande Chimique en Oxygène. Un abonnement spécifique par industriel a été créé en 2018.

Année	2021	2022	2023 Hors
Ailliee	Hors abonnement	Hors abonnement	abonnement
€/tonne	1 185	1 197	1 245

- Montant des redevances dues au titre du dépotage des matières de vidange issues des assainissements autonomes :

	2022 €HT	2023 €HT
Vidange des fosses septiques et cuves : capdenacois €/ m³	20	24
Dépôt des matières de vidange à la STEP : extérieurs €/ m³	20	21

-montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés :

Recettes encaissées au compte administratif	Montant en €
Facturation des abonnés domestiques	268 718,74
Facturation des abonnés industriels	309 190,46
Facturation des impayées	5 355,79
Facturation de Capdenac le Haut	36 606.85
Redevances pour l'accueil des matières de vidange	11 406,00
Aides à l'épuration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	0,00
Contribution d'autres services	0,00
Contributions au titre des eaux pluviales	0,00
Contributions exceptionnelles du budget général	0,00
	631 277,84

À la suite de la loi LEMA, un nouveau calcul a été mis en place à compter de l'année 2008 concernant :

- l'aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'Eau versée aux communes,
- les redevances que versent les industriels à l'Agence de l'Eau.

Pour la Commune de Capdenac-Gare, l'aide de l'Agence de l'Eau en assainissement a évolué comme suit :

Montant 2021 : 5 048 € / Montant 2022 : 7 684 € / Montant 2023 : 0 €

3° Indicateurs de performance

- [P201.1] taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 96.45 % (2 habitations connues non raccordées au réseau d'assainissement et qui sont dans la zone à raccorder)
- [P202.2B] indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : 25 points / 120

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements sur plan
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif
- [P255.3] Connaissance des rejets au milieu naturel : 120./120
- Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.
- P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : 100%
- [VP.186] Pollution collectée estimée en DBO5 : la quantité retenue sera de 60g/usager raccordé : 226 kg DBO5/j en 2023
- ► Conformité du système d'assainissement situation 2023 Courrier ETAT DDT Service Biodiversité, Eau, forêt, Unité de police de l'eau

Réglementation de référence	Critères de conformité	Conformité
	Station ayant une autorisation administrative	Oui
0	Equipements de la station	Oui
Conforme à la	Performance de la station	Oui
réglementation nationale et	Collecte des effluents par temps sec	Oui
locale	Collecte des effluents par temps de pluie	Oui
locale	Mise en œuvre de l'autosurveillance (manuel d'autosurveillance ou cahier de vie validé, transmission des données SANDRE, bilan annuel)	Oui

En 2023, le PC96 sera de 5801 m3/j. La tranche d'obligation qui définit le niveau d'autosurveillance réglementaire auquel notre ouvrage de traitement est soumis est celle des stations de 10 000 – 30 000 EH.

L'arrêté de la station est valide jusqu'au 31 décembre 2026. Une prolongation de l'arrêté est possible au plus tard 6 mois avant son échéance dans les conditions prévues par l'article R.181-49 du code de l'environnement.

-[VP.176] Charge entrante en DBO5 moyenne journalière en 2023 : 557 kgDBO5/j

Charge moyenne annuelle entrante en EH: 9290 EH

Volume traité en 2023 : 974 369 m3

Paramètres d'autosurveillance	Norme de Rendement	Rendement 2021	Rendement 2022	Rendement 2023
DCO	90	95.6	95.7	93.7
DBO5	90	97.8	98.3	98.3
MES	90	93.7	95.5	90
NGL	70	78.8	80.5	88.3
Phosphore total	80	89.9	88.4	90.3

En 2023, l'autosurveillance réglementaire indique qu'en moyenne annuelle, les rendements sont respectés pour l'ensemble des paramètres. Le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant.

-[P206.3] taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :100 %

La Commune de Capdenac-Gare a transféré au SYDED du Lot la compétence Traitement et Valorisation des boues depuis le 1^{er} janvier 2009. Elles sont valorisées par compostage par l'entreprise SUEZ basée à 31 800 Villeneuve de Rivière sur les sites de compostage de Turenne (19) ou de Maumusson (82).

Coût de la prestation par le SYDED :

Année	2021	2022	2023
€ HT/tonne	89	93.45	99,99

- Volet déchets :

Depuis le 1^{er} octobre 2006, les déchets suivent des filières spécifiques de traitement. Les refus du dégrilleur sont collectés sous forme d'ordures ménagères et évacués en décharge. Les graisses sont amenées à une zone de compostage.

Année	2021	2022	2023
Graisses en m ³	30,14	0	32.9
Sables en tonne	15,10	58.6	7.2
Refus de dégrillage en tonne	3,85	2.8	3.5

- mesures réglementaires d'autosurveillance : Bilans d'exploitation de Veolia
- contrôle de l'autosurveillance conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 et aux règles édictées par l'Agence de l'Eau en matière d'aide à la performance épuratoire : contrôle annuel de l'autosurveillance réalisé par le cabinet AME.

Extrait du rapport du cabinet Aveyron Mesures Environnement : visite courante d'autosurveillance de la station d'épuration du 23 novembre au 24 novembre 2023

L'effluent traité présente une très bonne qualité sur l'ensemble des paramètres analysés. La nitrification – dénitrification est très correcte, le traitement du phosphore est maitrisé. Il est donc parfaitement conforme au niveau de rejet requis par l'arrêté préfectoral du 24/11/2006 - (n°2006-328-6) pour les paramètres analysés.

	Norme	s de re	ejet	Règles de conformité		
Paramètres	Concentration (mg/L)	minimum (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)	
DBO5	25	et	90	2	50	
DCO	90	et	90	3	250	
MES	30	et	90	3	85	
NGL*	15	et	70			
P Total*	2	et	80			

*Valeurs dues en moyenne annuelle

Les rendements épuratoires obtenus sont très bons sur les paramètres carbonés et les MES, bons à assez bons sur l'azote. Ils sont très bons sur le phosphore.

Remarque et rappel : pour l'ensemble des bilans règlementaires (soit 24 par an, dont 12 bilans complets et 12 bilans partiels), les analyses sont réalisées par le laboratoire CAE.

- contrôles des micro polluants, la commune en application de la réglementation a fait procéder en 2012 à l'analyse trimestrielle des micropolluants dans les eaux de rejets de la station d'épuration. Les résultats étant en dessous des normes, la Commune ne sera pas assujettie à un contrôle annuel.

L'État, par arrêté complémentaire du 14 novembre 2018 à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2006, a prescrit la recherche et la réduction des micro polluants dans les eaux brutes et les eaux traités. Une nouvelle phase de l'action RSDE se met en place avec la note technique du 24 mars 2022. La stratégie tient compte de l'évolution des connaissances, amélioration des méthodes analytiques, capitalisation de la campagne précédente, etc.

Cette stratégie est articulée en deux phases :

- une phase de recherche (eaux brutes et eaux traitées) qui permet d'identifier les micropolluants à enjeu pour la STEU concernée. Elle servira aussi de référence pour quantifier les réductions réalisées ; - une phase de diagnostic à l'amont de la STEU qui permet une meilleure compréhension des sources d'émissions et une identification des actions de réduction pertinentes.

Sont concernées par cette note technique les stations de capacité nominale supérieure ou égale à 600kg/j de DBO5.

Les contrôles ont été effectués en 2023. En conclusion, il n'y a pas de micropolluants considérés comme significatifs dans les eaux brutes et les eaux traitées.

Le nombre d'habitants de Capdenac-Gare étant inférieur à 10.000, la commune n'a pas l'obligation de créer la commission consultative des services publics locaux (Cf. article <u>L 1413-1</u> du Code Général des Collectivités Territoriales). Cependant, les renseignements qui devaient en sus de ce rapport lui être portés à la connaissance sont :

- [VP.023] Nombre connu d'inondations dans les locaux de l'usager : 0
- [P251.1] : Débordement d'effluents chez les usagers calculé : 0 nb/1000hab
- nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 0
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : < 1%
- [VP.152] Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0
- [P258.1] taux de réclamations calculé : 0 nb/1000ab
- [VP.210] Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance règlementaire conforme : 24
- [VP.211] Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance règlementaire : 24

4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux :

Programmes d'investissement	Nature des travaux	Montant € HT	Subvention	Contribution du budget général
	Programme de mise aux normes	28 353,67	0,00	0,00
11111 - Station d'enliration	Programme de mise aux normes et d'amélioration	685 743,50	0,00	0,00
200 - Branchements	Interventions diverses	9 135,21	0,00	0,00

- [VP.182] Encours de la dette : capital restant dû 395 271.94 € au 31/12/2022
- [VP.183] Épargne brute annuelle : 274 638.84 €
- [P256.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité au 01.01.23 : 1,4 ans
- -[VP.268] Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 : 6860.34 € TTC
- -[VP.185] Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2023 : 637 518 € TTC
- -[P257.0] taux d'impayés sur les factures d'assainissement : 1.08 %
- montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice : 67 485,55 € en identifiant le remboursement du capital : 57 408,45 € et les intérêts : 10 077,10 €
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service : 178 722,74 € -présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux :

BP 2023	Programme pluriannuel	320 000 € HT
BP 2023	Station d'épuration	960 000 € HT

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

- VP.119: montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article <u>L. 115-3</u> du code de l'action sociale et des familles :cf. sur le volet eau
- P207.0 Montant des actions de solidarité : 0 €/m³

Entendus les exposés, le Conseil Municipal, après délibération :

- Prend note du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau et Assainissement 2023
- Émet un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau et Assainissement 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12 décembre 2024 et de la publication le 12 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 12 décembre 2024

Le Maire,

CAPDENAC Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024189-DE Reçu le 12/12/2024

N°2024/190 <u>BUDGET DE L'EAU : ORGANISATION DU SERVICE - INFORMATIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET 2025</u>

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les évolutions relatives au budget de l'Eau.

Le service de l'Eau est un Service Public Industriel et Commercial qui doit s'équilibrer par lui-même. La section de fonctionnement qui encaisse les recettes doit être largement bénéficiaire afin de financer la section d'investissement en partie sur fonds propres. Depuis la fin de la délégation de service public le 1er juillet 2017, ce budget est géré en régie et perçoit directement tous les produits des factures des usagers : domestiques, industriels et syndicats raccordés. L'exploitant des installations d'eau potable est désormais rémunéré sur la base d'un marché public qui court jusqu'au 31 décembre 2024 et qui est en cours de renouvellement pour 2025 à 2028 avec des objectifs d'augmentation du rendement mis à la charge du prestataire.

A la suite de l'annonce du Premier Ministre, le transfert de la compétence de l'Eau n'est plus prévu de façon obligatoire pour les Communes appartenant à une Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 sachant qu'il l'est déjà pour les Communautés d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. La Communauté du Grand Figeac et ses Communes peuvent décider par délibération concordante du transfert facultatif.

Au vu des enjeux en matière de ressources, le Syndicat de Capdenac-Le-Haut devrait intégrer les Communes de Figeac et Capdenac-Gare au 1^{er} janvier 2026 afin de créer un Syndicat urbain.

La Commune se fait accompagner dans la gestion du service par le cabinet Gaxieu en matière :

- de tarification pour un juste financement du service entre les différents usagers et au vu du plan pluriannuel d'investissement,
- d'analyse et de suivi du marché public contracté avec l'exploitant et pour le renouvellement du contrat,
- d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des travaux sur les ouvrages de production.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le budget ne dégagerait que 89 000 € lié à l'augmentation des prix de prestation de l'exploitant, cet excédent permettra l'autofinancement en partie des investissements. Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel ce qui permet de constituer des réserves notamment pour financer les gros travaux de renouvellement de réseaux. L'année 2024 devrait dégager un excédent global de près de près de 800 000 € (dont 715 328 € d'excédent 2023 reporté). Cet excédent sert à financer les travaux 2024 à hauteur de 246 000 € sous la forme de l'affectation de résultat et l'excédent non utilisé d'environ 550 000 € sera reporté en 2025 pour le financement de travaux à venir.

2024 : faits marquants :

-étude de faisabilité pour l'intégration à un Syndicat.

Les évolutions 2024 en dépenses :

- forte augmentation des prix de la prestation de l'exploitant compte-tenu de l'augmentation de certains indices du BTP (Bâtiments Travaux Publics), soit plus 30%,
- payement d'une facture 2022 du prestataire.

Les évolutions 2024 en recettes :

- recettes supplémentaires dues à l'augmentation du prix de l'eau de 4,8%.

Les évolutions 2025 en recettes :

En 2025, une nouvelle réglementation en matière de redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne affecte la facture d'Eau et d'Assainissement des usagers. La réforme des redevances vise à :

• promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable,

- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau,
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau.

L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.

▶ Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il est proposé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

- -d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour neutraliser cette baisse des redevances
- -et d'appliquer une augmentation de 2 % (inflation + travaux)

Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.

En ce qui concerne les industriels régis par la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- -les industriels qui ont un diamètre de compteur AEP <60 mm ont une part fixe plus importante que les gros ICPE du fait de l'application d'un abonnement faible égal à celui des abonnés domestiques. Leur facture 2025 suivra la facture des abonnés domestiques.
- -Pour les gros industriels qui ont un diamètre de compteur AEP égal à 80 mm ou égal et supérieur à 100 mm, la réforme a un impact fortement négatif. Il est proposé de maintenir les tarifs municipaux 2024 en 2025 : l'augmentation de leur facture résultera uniquement des effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.
- ► En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

- ▶ Branchements: montant annuel de 45 000 €,
- ► Travaux divers dont la réparation des fuites sur le réseau (60 000 €) et le renouvellement de compteurs équipés d'une télérelève (88 000 €),
- ▶ Installations d'eau potable : poursuite de la campagne de nettoyage des forages engagée en 2023. L'ensemble des forages sera équipé de télégestion adaptée en 2025, poursuite de l'étude hydrologique sur l'état des puits,
- ▶ Protection des captages d'eau potable : l'étude a été reprise en 2023, en 2024 ont été réalisées les études préalables (état parcellaire ; etc.) ainsi que le rapport de l'hydrogéologue agréé. En 2025, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera lancée.
- ► Plan Pluriannuel d'Investissement :
- Renouvellement des canalisations : avenue Albert Thomas, rues Pierre Sémard, Émile Maruéjouls et Victor Hugo : 400 000 € réalisés en 2024 et 300 000 € prévus en 2025,
- ▶ Géoréférencement du réseau à réaliser avant le 31.12.2025,
- ▶ Réalisation d'une étude de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable englobant le Schéma d'alimentation d'eau potable, une étude climat / ressources et le plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette opération est menée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Ville de Figeac et d'autres Syndicats, le reste à charge pour la Commune est de 70 000 € HT répartis en 2024 et 2025, montant faible en raison des importants montants apportés par les co-financeurs.

Recettes d'investissement

- ► Fort montant des amortissements en 2024 (dépense obligatoire de la section de fonctionnement) : 161 000 €, le montant 2025 est en progression à 170 000 €
- ► Le déficit d'investissement 2024 sera financé en partie par autofinancement via l'affectation de résultat à hauteur de 90 000 € et par un emprunt de 300 000 €

Le Conseil Municipal prend note des informations budgétaires 2024 et 2025 relatives au budget de l'Eau.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme, Le Maire,

Stephane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024190DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/191 BUDGET DE L'EAU : RECOURS À L'EMPRUNT

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que pour financer la première partie du programme des travaux de modernisation des réseaux assainissement et eau potable avenue Albert Thomas, rues Émile Maruéjouls, Victor Hugo et Pierre Sémard, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 € afin de financer les dépenses d'investissement d'eau potable 2024.

Le montant d'emprunt de 300 000 € qui a été budgétisé est en cohérence avec l'autofinancement prévisionnel qui va être dégagé par la section de fonctionnement.

Choix du taux : fixe au vu du contexte actuel

Durée: 15 ans

Le choix s'effectue au vu de la structure et de l'extinction de la dette de la Collectivité et au vu du coût de l'emprunt. Trois établissements bancaires ont été consultés : la Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la Banque Postale

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte la proposition de l'établissement La Banque Postale comme suit :

Objet du contrat de prêt	Financement des travaux d'eau
Score Gissler	1A
Tranche	Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040
Montant du contrat de prêt	300 000 €
Durée du contrat de prêt	15 ans
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 27 janvier 2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,46 %
Montant des intérêt	79 262,83 €
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou
•	partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10% du montant du contrat du prêt

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- Prend l'engagement en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, à signer le contrat de prêt et accepte toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire, CAPDENAC Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 3 décembre 2024 et de la publication le 3 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 3 décembre 2024

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024191DE-DE Reçu le 03/12/2024

N°2024/192 <u>BUDGET PRIMITIF DE L'EAU : VOTE DE LA REDEVANCE AGENCE DE L'EAU 2025 POUR PRELÈVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU</u>

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que la redevance pour le prélèvement de la ressource en eau permet à l'Agence de l'Eau Adour Garonne de financer des actions de lutte contre les pollutions ou de préservation des ressources, et de maintenir ou rétablir le bon état des milieux aquatiques. Pour 2025, elle s'établit comme suit :

[Volumes produits 2023/Volumes vendus 2023] X taux voté par l'AEAG = [752 727 m³/ 462 025 m³] X 0,07 €/m³ = 0,114 € /m³, arrondis à 0,11 €/m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance prélèvement sur les ressources en eau à 0,11 €/m³ à compter du 1er janvier 2025.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

\C

Pour extrait conforme, Le Maire.

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE le 6 décembre 2024 Le Maire.

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024192DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/193 SERVICE PUBLIC DE L'EAU : TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, annonce qu'en 2025, une nouvelle réglementation en matière de redevances de l'Agende de l'Eau affecte la facture d'Eau et Assainissement des usagers. La réforme des redevances vise à :

- promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.

▶ Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il est proposé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

-d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour neutraliser cette baisse

-et d'appliquer une augmentation de 2 % (inflation + travaux)

Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.

En ce qui concerne les industriels régis par la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- -les industriels qui ont un diamètre de compteur AEP <60 mm ont une part fixe plus importante que les gros ICPE du fait de l'application d'un abonnement faible égal à celui des abonnés domestiques. Leur facture 2025 suivra la facture des abonnés domestiques.
- -Pour les gros industriels qui ont un diamètre de compteur AEP égal à 80 mm ou égal et supérieur à 100 mm, la réforme a un impact fortement négatif. Il est proposé de maintenir les tarifs municipaux 2024 en 2025 : l'augmentation de leur facture résultera uniquement des effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.
- ► En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

vote les tarifs suivants 2025 :

Tarifs en € HT/an	2024	2025
Abonnés domestiques et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE : diamètre de compteur AEP <60 mm part fixe part variable au m ³	64,68 1,3433	67,26 1,3971
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE part fixe : diamètre de compteur AEP égal à 80 mm part fixe : diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm part variable au m³	8 165 22 681 1,0547	8 165 22 681 1,0547
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Foissac part fixe part variable au m³: à partir de 13 500 m³	Actualisé avec les indices de la convention	
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Capdenac part fixe part variable au m³ avec un minimum facturé de 1 825 m³	864,86 0,4023	899,45 0,4224

 rappelle le dispositif d'exonération des factures entrant dans le cadre de la loi Warsmann : la facture d'un abonné domestique est limitée à 2 fois la consommation calculée sur la moyenne des 3 dernières années, décide qu'en dehors des cas relevant de la loi Warsmann, la facture d'un abonné domestique est limitée à 3 fois la consommation sur la base de 120 m³, soit 360 m³ ou si la consommation est supérieure à 120 m³ à 3 fois la moyenne des 3 dernières années (dispositif créé par délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2019).

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

VILLE DE CAPDENAC GARL

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stephane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GAR le 6 décembre 2024

Le Maire,

CAPDENA Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024193DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/194 TARIFS DES TRAVAUX DU RÉSEAU DE L'EAU POTABLE AU 1er JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que les travaux de branchement au réseau de l'eau potable font l'objet d'un devis sur la base des tarifs de la délibération du Conseil Municipal. Les tarifs 2024 sont reconduits en 2025.

Vu les tarifs mentionnés dans le marché de travaux relatif au réseau de l'eau potable,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote les tarifs suivants et dit qu'ils seront annexés au règlement du service,
- Dit que les dommages occasionnés par les particuliers ou les entreprises sur le réseau d'eau potable seront remboursés sur la base des dépenses supportées par la Commune (travaux de mise en sécurité, coût des travaux, frais divers, etc.).

	Désignation	Unité	Prix Unitaire (€HT)		
			2023	2024	2025
	Lot 2 - Réseau Eau Potable				
II-1	INSTALLATION DE CHANTIER	F	530,00	575,00	575,00
II-2	CONSTAT D'HUISSIER PAR UNITE DE CONSTRUCTION	U	318,00	345,00	345,00
II-3	ALTERNAT PAR FEUX	F	53,00	57,50	57,50
11-4	ALTERNAT MANUEL	1/2 J	265,00	287,50	287,50
II-5	SONDAGE OU TERRASSEMENT POUR FUITE	M3	148,40	161,00	161,00
II-6	MAIN D'ŒUVRE	Н	47,70	49,50	49,50
11-7	IMPLANTATION GENERALE	F	90,10	97,75	97,75
11-8+	PLAN DE RECOLEMENT				
II-8a	PLAN DE RECOLEMENT - CANALISATION	М	9,54	10,35	10,35
II-8b	PLAN DE RECOLEMENT - OUVRAGES	U	11,66	12,65	12,65
11-9	DECOUPAGE DE CHAUSSEE OU TROTTOIR	М	1,27	1,38	1,38
II-10	GENIE CIVIL POUR CANALISATION AEP DOMAINE PUBLIC	М	68,90	74,75	74,75
II-11	GENIE CIVIL POUR CANALISATION AEP DOMAINE PRIVE	М	79,50	86,25	86,25
II-12	PLUS-VALUE PRIX 11 SUR PROFONDEUR DE TRANCHEE	DM/M	2,12	2,30	2,30
II-13	PLUS-VALUE PRIX 11 SURLARGEUR DE TRANCHEE	DM/M	3,71	4,03	4,03
II-14	PLUS-VALUE PRIX 11 REMBLAIEMENT TRANCHEE GNT 0/31,5	Т	25,44	27,60	27,60
II-15	GE 0/10 S POUR COUCHE DE BASE DE LA TRANCHEE	T	114,48	124,20	124,20
II-16	GRAVE-CIMENT POUR COUCHE DE BASE DE LA TRANCHEE	M3	116,60	126,50	126,50
II-17	GRAVE-BITUME POUR COUCHE DE BASE DE LA TRANCHEE	T	121,90	132,25	132,25
II-18	COUCHE D'ACCROCHAGE	M2	0,53	0,58	0,58
II-19+	ENDUIT BICOUCHE BEE 31		0,00	0,00	0,00
II-19a	ENDUIT BICOUCHE BEE 31 A LA REPANDEUSE	M2	10,60	11,50	11,50
II-19b	ENDUIT BICOUCHE BEE 31 A LA MAIN	M2	15,90	17,25	17,25
II-19c	ENDUIT BICOUCHE BEE 32 A LA REPANDEUSE	M2	10,60	11,50	11,50
II-19d	ENDUIT BICOUCHE BEE 32 A LA MAIN	M2	15,90	17,25	17,25
	BETON BITUMINEUX POUR COUCHE DE ROULEMENT	10.2	10,00	17,20	11,20
II-20	TRANCHEE	Т	132,50	143,75	143,75
	BETON BITUMINEUX A FROID COUCHE DE ROULEMENT				
II-20BIS	TRANCHEE	T	127,20	138,00	138,00
II-21+	BORDURES OU CANIVEAU EN BETON PREFABRIQUE				
II-21a	BORDURES T2	M	21,20	23,00	23,00
II-21b	CS2	М	39,22	42,55	42,55
II-21c	BORDURETTE P1	M	15,90	17,25	17,25
II-21d	l1	M	25,44	27,60	27,60
II-21e	CC2	M	32,86	35,65	35,65
II-21f	CC1	M	27,56	29,90	29,90
11-22	BANDE D'EVEIL ET DE VIGILANCE (DALLE PODOTACTILE)	M	111,30	120,75	120,75
II-23	CONSTITUTION DE TROTTOIR EN BETON	M3	530,00	575,00	575,00
11-24	CONSTITUTION DE TROTTOIR EN PAVES	M²	121,90	132,25	132,25
II-25+	FOURREAUX RESERVATION ET GAINAGE CANALISATION				
II-25a	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 63 MM	M	3,82	4,14	4,14
II-25b	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 75 MM	M	4,24	4,60	4,60
II-25c	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 90 MM	M	5,30	5,75	5,75
II-25d	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 110 MM	M	6,47	7,02	7,02

II-25e	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 160 MM	М	7,53	8,17	8,17
II-25f	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 200 MM	M	9,54	10,35	10,35
II-25g	FOURREAUX RESERVATION DIAMETRE 300 MM	М	20,14	21,85	21,85
11-26+	CANALISATION PVC OU PEHD SN8				1
II-26a	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 90	М	6,36	6,90	6,90
II-26b	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 110	М	8,59	9,32	9,32
II-26c	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 125	М	20,14	21,85	21,85
II-26d	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 160	М	24,38	26,45	26,45
II-26e	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 200	М	30,74	33,35	33,35
II-26f	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 300	М	41,34	44,85	44,85
II-26g	CANALISATION PVC OU PEHD SN8 DIAM 400	М	50,88	55,20	55,20
II-27+	CANALISATION POUR RESEAU AEP PVC 16 BARS				
II-27a	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 25	M	2,12	2,30	2,30
II-27b	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 32	М	2,65	2,88	2,88
II-27c	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 40	М	3,18	3,45	3,45
II-27d	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 50	М	8,48	9,20	9,20
II-27e	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 63	М	14,84	16,10	16,10
II-27f	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 75	М	16,96	18,40	18,40
II-27g	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 90	М	25,44	27,60	27,60
II-27h	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 100	М	29,68	32,20	32,20
II-27i	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 110	М	29,68	32,20	32,20
II-27j	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 125	M	38,16	41,40	41,40
II-27k	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 200	М	41,34	44,85	44,85
II-27I	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 25 "BANDE BLEUE"	М	9,33	10,12	10,12
II-27m	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 32 "BANDE BLEUE"	М	11,34	12,31	12,31
II-27n	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 40 "BANDE BLEUE"	М	15,05	16,33	16,33
II-27o	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 50 "BANDE BLEUE"	М	17,28	18,75	18,75
II-27p	CANALISATION AEP PVC16 BARS DIAM 63 "BANDE BLEUE"	M	20,56	22,31	22,31
II-27q	CANALISATION AEP FONTE 2 GS DIAM 60	М	49,82	54,05	54,05
II-27r	CANALISATION AEP FONTE 2 GS DIAM 80	М	57,24	62,10	62,10
II-27s	CANALISATION AEP FONTE 2 GS DIAM 100	М	72,08	78,20	78,20
II-27t	CANALISATION AEP FONTE 2 GS DIAM 125	М	94,34	102,35	102,35
II-27u	CANALISATION AEP FONTE 2 GS DIAM 150	М	110,24	119,60	119,60
II-28+	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT				
II-28a	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 60	U	551,20	598,00	598,00
II-28b	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 80	U	731,40	793,50	793,50
II-28c	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 100	U	879,80	954,50	954,50
II-28d	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 125	υ	943,40	1023,50	1023,50
II-28e	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 150	U	1 049,40	1138,50	1138,50
II-28f	RACCORDEMENT SUR RESEAU AEP EXISTANT DIAM 200	U	1 325,00		1437,50
II-29	VENTOUSE 40/60	υ	201,40	218,50	218,50
II-30+	JOINT DE DEMONTAGE				
II-30a	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 40 MM	υ	29,68	32,20	32,20
II-30b	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 60 MM	U	44,52	48,30	48,30
II-30c	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 80 MM	U	68,90	74,75	74,75
II-30d	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 100 MM	U	100,70	109,25	109,25
II-30e	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 125 MM	U	128,26	139,15	139,15
II-30f	JOINT DE DEMONTAGE DIAM 150 MM	U	153,70	166,75	166,75
II-31	BOUCHE A CLE REGLABLE	U	68,90	74,75	74,75
	PLUS-VALUE POUR ENSEMBLE MANŒUVRE TETE BOUCHE A				
11-32	CLE	U	143,10	155,25	155,25
II-33+	REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 OU 800				
II-33a	REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800	U	821,50	891,25	891,25
II-33b	REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000	U	878,74	953,35	953,35
11-34+	PIECES DE RACCORD EN FONTE EXPRESS 2 GS				
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS COUDES OU TES				
II-34a	D60 MM	U	185,50	201,25	201,25
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS COUDES OU TES		205.70	244.05	244.05
II-34b	D80 MM	U	225,78	244,95	244,95
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS COUDES OU TES		202.00	285,20	285,20
11-340	D100 MM	[[]	/h/ xx	Z03 ZU	
II-34c	D100 MM PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS COUDES OU TES	U	262,88	205,20	203,20

II-34e	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS COUDES OU TES				
II-34e	D150 MM	U	357,22	387,55	387,55
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS MANCHONS D60 MM	U	102,82	111,55	111,55
II-34g	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS MANCHONS D80 MM	U	169,60	184,00	184,00
II-34h	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS MANCHONS D100		400.00		
11-3-411	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS MANCHONS D125	U	198,22	215,05	215,05
II-34i	MM	U	237,44	257.60	257.60
.,	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS MANCHONS D150		237,44	257,60	257,60
II-34j	MM	Ü	262,88	285,20	285,20
II-34k	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS REDUCTION D60 MM	Ü	195,04	211,60	211,60
11-341	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS REDUCTION D80 MM	U	207,76	225,40	225,40
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS REDUCTION D100		201,10	223,40	223,40
II-34m	MM	U	278,78	302,45	302,45
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS REDUCTION D125				,
II-34n	MM	U	340,26	369,15	369,15
	PIECES RACCORD FONTE EXPRESS 2 GS REDUCTION D150				
II-34o	MM	U	379,48	411,70	411,70
II-35+	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC				
II-35a	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 40 MM	U	124,02	134,55	134,55
II-35b	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 60 MM	U	151,58	164,45	164,45
II-35c	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 80 MM	U	175,96	190,90	190,90
II-35d	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 100 MM	U	253,34	274,85	274,85
II-35e	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 125 MM	U	315,88	342,70	342,70
11-35f	ROBINET-VANNE A OPERCULE CAOUTCHOUC DIAM 150 MM	U	390,08	423,20	423,20
11-36+	REMPLACEMENT ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC				
II-36a	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 40 MM	U	558,62	606,05	606,05
II-36b	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 60 MM	U	633,88	687,70	687,70
II-36c	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 80 MM	U	698,54	757,85	757,85
II-36d	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 100 MM	U	767,44	832,60	832,60
II-36e	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 125 MM	U	866,02	939,55	939,55
II-36f	REMPLAC ROBINET-VANNE OPER CAOUTCHOUC D 150 MM	U	963,54	1045,35	1045,35
II-37+	REDUCTEUR DE PRESSION PN16				-
II-37a	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 40 MM	U	1 312,28	1423,70	1423,70
II-37b	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM60 MM	U	1 732,04	1879,10	1879,10
II-37c	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 80 MM	U	2 276,88	2470,20	2470,20
II-37d	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 100 MM	U	2 789,92	3026,80	3026,80
II-37e	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 125 MM	Ū	3 686,68	3999,70	3999,70
II-37f	REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 150 MM	U	5 044,54		5472,85
II-38+	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION PN16			0.11.2,00	
II-38a	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 40 MM	U	1 637,70	1776,75	1776,75
II-38b	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 60 MM	Ū	2 076,54	2252,85	2252,85
II-38c	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 80 MM	Ū	2 513,26	2726,65	2726,65
II-38d	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 100 MM	U	2 946,80	3197,00	3197,00
II-38e	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 125 MM	Ū	4 119,16	4468,90	4468,90
II-38f	REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION DIAM 150 MM	Ū	5 721,88	6207,70	6207,70
II-39	REMPLACEMENT DE VENTOUSE 40/60	Ū	243,80	264,50	264,50
11-40	REGARD AVEC VENTOUSE 40/60	Ū	657,20	713,00	713,00
II- 4 1+	REMPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE NORMALISE		007,20	7 10,00	7 13,00
II-41a	REMPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE NORMALISE D80MM	U	1 812,60	1966,50	1966,50
II-41b	REMPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE NORMALISE D100MM	U	2 035,20	2208,00	2208,00
II-42	POTEAU INCENDIE NORMALISE	U	2 989,20	3243,00	3243,00
	COQUILLE DE REPARATION SUR CANALISATION		2 303,20	3243,00	3243,00
II-43+	EXISTANTE				
II-43a	COQUILLE DE REPARATION DIAM 60 MM	U	92,22	100,05	100,05
II-43b	COQUILLE DE REPARATION DIAM 80 MM	Ū	131,44	142,60	142,60
II-43c	COQUILLE DE REPARATION DIAM 100 MM	Ū	152,64	165,60	165,60
II-43d	COQUILLE DE REPARATION DIAM 125 MM	Ū	164,30	178,25	178,25
II-43e	COQUILLE DE REPARATION DIAM 150 MM	U	175,96	190,90	190,90
II-43f	COQUILLE DE REPARATION DIAM 200 MM	Ū	193,98	210,45	210,45
II - 44+	ESSE DE REGLAGE			_ 10,70	210,70
			01.00	00.00	
II-44a	ESSE DE REGLAGE DIAM 80 MM	U	84,80	92,00	92,00

[II. 45.]	DDIDEO EN AOIED DN 40/40				
II-45+	BRIDES EN ACIER PN 10/16 BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 60 MM	U	14,84	16,10	16,10
		U	19,08	20,70	20,70
	BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 80 MM	U		24,15	24,15
	BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 100 MM	U	22,26	31,05	31,05
	BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 125 MM	U	28,62		37,95
-	BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 150 MM	U	34,98	37,95	
	BRIDES EN ACIER PN 10/16 DIAM 200 MM	U	48,76	52,90	52,90
11-46+	COLLIER DE PRISE EN CHARGE		50.40	22.05	00.05
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 40 MM	U	56,18	60,95	60,95
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 50 MM	U	59,36	64,40	64,40
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 63 MM	U	67,84	73,60	73,60
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 75 MM	U	71,02	77,05	77,05
II-46e	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 90 MM	U	76,32	82,80	82,80
II-46f	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 110 MM	U	81,62	88,55	88,55
II-46g	COLLIER DE PRISE EN CHARGE PVC/PEHD DIAM 125 MM	U	86,92	94,30	94,30
II-46h	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 40 MM	U	62,54	67,85	67,85
II-46i	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 60 MM	U	73,14	79,35	79,35
II-46j	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 80 MM	U	78,44	85,10	85,10
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 100 MM	U	86,92	94,30	94,30
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 125 MM	U	92,22	100,05	100,05
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 150 MM	U	100,70	109,25	109,25
	COLLIER DE PRISE EN CHARGE FONTE DIAM 200 MM	U	116,60	126,50	126,50
11 1011	REPRISE DE BRANCHEMENT PARTICULIER LONG MOY 5,00				
11-47+	M				
	REPRISE DE BRANCHEMENT PARTICULIER 5,00 M PEHD DIAM				
	25	υ	1 611,20	1748,00	1748,00
	REPRISE DE BRANCHEMENT PARTICULIER 5,00 M PEHD DIAM				
	32	U	1 632,40	1771,00	1771,00
	REPRISE DE BRANCHEMENT PARTICULIER 5,00 M PEHD DIAM				
	40	U	1 664,20	1805,50	1805,50
11-48+	REGARD RECTANGULAIRE SOUS CHAUSSEE				
	REGARD RECTANGULAIRE SOUS CHAUSSEE DE 1,00*1,50 M	U	2919,24		3167,10
	REGARD RECTANGULAIRE SOUS CHAUSSEE DE 1,00*2,00 M	U	4 973,52	5395,80	5395,80
II-49+	REGARD RECTANGULAIRE SOUS TROTTOIR				
	REGARD RECTANGULAIRE SOUS TROTTOIR DE 1,00*1,50 M	U	2 594,88		2815,20
II-49b	REGARD RECTANGULAIRE SOUS TROTTOIR DE 1,00*2,00 M	U	4 649,16	5043,90	5043,90
	PLUS-VALUE PROFONDEUR REGARD RECTANGULAIRE				
	SUPÉRIEURE A 1,50 M				
	PLUS-VALUE PROFONDEUR REGARD RECTANGULAIRE		400 42	447.20	447 20
	SUPÉRIEURE A 1,50 M SOUS CHAUSSEE DE 1,00*1,50 M PLUS-VALUE PROFONDEUR REGARD RECTANGULAIRE	U	108,12	117,30	117,30
	SUPÉRIEURE A 1,50 M SOUS CHAUSSEE DE 1,00*2,00 M	υ	162,18	175,95	175,95
	PLUS-VALUE PROFONDEUR REGARD RECTANGULAIRE		102,10	170,00	170,00
	SUPÉRIEURE A 1,50 M SOUS TROTTOIR DE 1,00*1,50 M	υ	108,12	117.30	117,30
	PLUS-VALUE PROFONDEUR REGARD RECTANGULAIRE				
	SUPÉRIEURE A 1,50 M SOUS TROTTOIR DE 1,00*2,00 M	U	162,18	175,95	175,95
II-51+	MISE A NIVEAU D'OUVRAGES				
	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE	U	43,46	47,15	47,15
	MISE A NIVEAU DE GRAND REGARD	U	159,00	172,50	172,50
	MISE A NIVEAU DE PETIT REGARD	U	86,92	94,30	94,30
	MISE A NIVEAU DE REGARD DIAM 800 OU 1000 MM	U	402,80	437,00	437,00
	MISE A NIVEAU POTEAU INCENDIE NORMALISE	U	190,80	207,00	207,00
	DEPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE NORMALISE	U	445,20	483,00	483,00
	BORDURES OU CANIVEAU EN BETON PREFABRIQUE		445,20	400,00	400,00
II-53+		М	21,20	23,00	23,00
	BORDURES T2	M	21,20	23,00	23,00
	BORDURES A2				
	BORDURETTE P1	M	15,90	17,25	17,25
	CS1	M	27,56	29,90	29,90
	CC1	M	27,56	29,90	29,90
	CC2	M	32,86	35,65	35,65
	CROISEMENT DE RESEAUX DIAM SUPERIEURS A 300 MM	U	169,60	184,00	184,00
	REDUCTEUR DE PRESSION 26/34	U	159,00	172,50	172,50
II-56+	ESSAIS DE PRESSION				

II-56a	ESSAIS DE PRESSION SUR UNE LONGUEUR MOINS DE 50 M	U	106,00	115,00	115,00
II-56b	ESSAIS DE PRESSION SUR UNE LONGUEUR PLUS DE 50 M	U	127,20	138,00	138,00
11-57+	DESINFECTION DE CONDUITE				,
II-57a	DESINFECTION SUR UNE LONGUEUR MOINS DE 50 M	U	106,00	115,00	115,00
II-57b	DESINFECTION SUR UNE LONGUEUR PLUS DE 50 M	U	127,20	138,00	138,00
II-58+	MATERIEL LOCATION AVEC CHAUFFEUR				
II-58a	TRACTOPELLE 2 ROUES MOTRICES	Н	53,00	57,50	57,50
II-58b	PELLE A CHENILLES < 6T	Н	45,58	49,45	49,45
II-58c	PELLE A CHENILLES > 6T	Н	71,02	77,05	77,05
II-58d	PELLE A PNEUS <6 T	Н	53,00	57,50	57,50
II-58e	PELLE A PNEUS >6 T	Н	78,44	85,10	85,10
II-58f	CAMION BENNE 6*4	Н	56,18	60,95	60,95
II-58g	CAMION BENNE 4*2	Н	53,00	57,50	57,50
II-58h	COMPRESSEUR AVEC EQUIPEMENTS	Н	11,66	12,65	12,65
II-59+	MAIN D'ŒUVRE			,	
II-59a	SOUDEUR	Н	53,00	57,50	57,50
II-59b	ELECTRO-MECANICIEN	Н	62,54	67,85	67,85
II-60	PLUS-VALUE POUR TRAVAIL DE NUIT	Н	24,38	26,45	26,45
II-61	PROTECTION DE RESEAU EXISTANTS	M²	5,30	5,75	5,75
11-62	BETON POUR TRAVAUX ANNEXES	M3	296,80	322,00	322,00
II-63	COFFRET COMPTEUR COMPOSITE TYPE MAEC OU SIMILAIRE POUR 3,5 TONNES	U	169,60	184,00	184,00
II-64	COFFRET COMPTEUR COMPOSITE TYPE MAEC OU SIMILAIRE POUR 12,5 TONNES	U	196,10	212,75	212,75
II-65	NOURRICE 3 COMPTEURS	F	296,80	322,00	322,00
II-66	NOURRICE 5 COMPTEURS	F	402,80	437,00	437,00
II-67	NOURRICE 10 COMPTEURS	F	869,20	943,00	943,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stephane BÉRARD.

CAPDENA

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024194DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/195 <u>SERVICE DE L'EAU : TARIFS DES PRESTATIONS ET DES TRAVAUX AU 1^{er}</u> JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que les prestations ou travaux de branchement au réseau d'eau potable font l'objet d'un devis sur la base des tarifs de la délibération du Conseil Municipal. Les prix votés sont ceux du marché d'exploitation à venir à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2024.

Vu les tarifs mentionnés dans le marché de service d'exploitation des installations d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote les tarifs suivants et dit qu'ils seront annexés au règlement du service,
- Dit que les dommages occasionnés par les particuliers ou les entreprises sur le réseau d'eau potable seront remboursés sur la base des dépenses supportées par la Commune (travaux de mise en sécurité, coût des travaux, frais divers, etc.).

	Libellé	Unité	Prix unitaire marché initial € HT	Prix € HT 2024	Prix € HT 2025
0	DOSSIER ADMINISTRATIF DECLARATIONS ET AUTORISATIONS				
1.1	Dossier administratif (DICT et autorisations)	forfait	50,00	59,86	55,00 €
1.2	Installation de chantier y compris repliement	forfait	165,00	197,54	572,00 €
1	Tarifs complémentaires				
1.1	Souscription d'un nouveau branchement comprenant tous les frais administratifs, la prise en compte d'un branchement neuf réalisé par une autre entreprise comprenant le déplacement, la prise en compte technique et le repérage, la surveillance de la potabilité et les purges nécessaires, la création de la police d'abonnement dans le fichier, la fourniture et l'envoi des documents relatifs à l'abonnement pour tous diamètres ainsi qu'ultérieurement les procédures de fin d'abonnement	unité	260,00	311,27	125 €
1.2	Fermeture d'un branchement lorsqu'elle répond à une demande de l'abonnée ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné	unité	44,00	52,68	49,60 €
1.3	Réouverture d'un branchement lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante ou en cas de non-paiement des factures	unité	44,00	52,68	49,60 €
1.4	Frais d'étalonnage sur place d'un compteur y compris les frais de déplacement à la demande de l'abonné, lorsque le comptage est exact	unité	88,00	105,35	99,10 €
1.5	Frais d'étalonnage au banc d'essai (y compris les frais de déplacement et les frais liés au temps passé chez l'usager pour le démontage puis remontage du compteur)	unité	220,00	263,39	247,90 €
1.6	Raccordement d'un nouvel ouvrage à un ouvrage en service	unité	sur devis	sur devis	sur devis
1.7	Absence de l'abonné à un rendez-vous pour la relève de son compteur (après 2 relèves sans accès direct du fermier au compteur), déplacement au domicile de l'usager	unité	44,00	52,68	49,60 €
.8	Individualisation des compteurs : visite technique de conformité des installations	unité	156,00	186,76	175,80 €
.9	Suivi des travaux de réparation de canalisation comprenant : - manœuvre de réseau préparation à la réparation - manœuvre de réseau pour remise en service - purges éventuelles - enregistrement de l'intervention sur le SIG	forfait	156,00	186,76	175,80 €

1.10	Assistance technique de la Collectivité pour contrôle de l'intervention réalisée par l'entreprise de travaux	heure	44,00	52,68	49,60 €
1.11	Souscription d'un nouveau branchement comprenant tous les frais administratifs, la création de la police d'abonnement dans le fichier, la fourniture et l'envoi	unité	90,00		
	des documents relatifs à l'abonnement pour tous diamètres ainsi qu'ultérieurement les procédures de fin d'abonnement y compris s'il y a lieu la fermeture du			107,75	85€
2	branchement (frais d'accès au service) Compteurs : fourniture et pose de compteur sur				
-	branchement neuf ou branchement existant (y compris dépose de l'ancien compteur), y compris accessoires de raccordement et plombage				
2.1	Diamètre 15 mm	unité	59,00	70,64	59,00€
2.2	Diamètre 20 mm	unité	74,00	88,59	65,00 €
2.3	Diamètre 30 mm	unité	255,00	305,29	225,00 €
2.4	Diamètre 40 mm	unité	278,00	332,82	259,00 €
2.5	Diamètre 50 mm	unité	473,00	566,28	427,00 €
2.6	Diamètre 63 mm	unité	565,00	676,42	536,00 € 669.00 €
2.7	Diamètre 80 mm	unité unité	823,00 1 095,00	985,30 1310,94	789,00 €
2.8 2.9	Diamètre 100 mm Diamètre 150 mm	unité	1 344,00	1609,05	1 467,00 €
2.10	Diamètre 200 mm	unité	1 445,00	1729,96	1 653,00 €
2.11	Diamètre 250 mm	unité	1 573,00	1883,21	1 714,00 €
2.12	Diamètre 300 mm	unité	1 738,00	2080,75	2 137,00 €
2 bis	Compteurs : fourniture et pose de compteur sur branchement neuf ou branchement existant (y compris dépose de l'ancien compteur), y compris accessoires de raccordement et plombage et dispositif de radio- relève				
2.1.1 bis	Diamètre 15 mm	unité	-	*	105,00 €
2.2.1 bis	Diamètre 20 mm	unité	-	•	111,00 €
2.3.1 bis	Diamètre 30 mm	unité	<u> </u>	=	271,00 €
2.4.1 bis	Diamètre 40 mm	unité	-	-	305,00 €
2.5.1 bis	Diamètre 50 mm	unité		-	473,00 €
2.6.1 bis	Diamètre 63 mm	unité	=	-	582,00 €
2.7.1 bis	Diamètre 80 mm	unité	-	-	715,00 €
2.8.1 bis	Diamètre 100 mm	unité	.ਜ		835,00 €
2.9.1 bis	Diamètre 150 mm	unité	-	<u></u>	1 554,00 €
2.10.1 bis	Diamètre 200 mm	unité	-	•	1 740,00 €
2.11.1 bis	Diamètre 250 mm	unité		-	1 801,00 €
2.12.1 bis	Diamètre 300 mm	unité		•	2 224,00 €
	TERRASSEMENTS EN TRANCHEES				
3.1	Terrassement en tranchée en terrain naturel et remblaiement				
	avec les matériaux extraits	m3	25,00	29,93	66,00€
3.2	Terrassement en tranchée, décroutage des revêtements et tri	m3	35,00	41,90	71,50 €
3.3	Terrassement en tranchée Tout venant et tri	m3	41,00	49,09	66,00€
3.4	Terrassement exécuté à la roue ou à la chaîne	m3	32,00	38,31	60,50 €
3.5	Plus-value au prix précédents pour terrassement exécuté manuellement	m3	103,00	123,31	105,60 €
3.6	Découpe de chaussée à la scie à sol	ml	7,00	8,38	6,16 €
3.7	Dépose et repose de bordures et caniveaux	ml	31,00	37,11	49,50 €

3.9 Plus-value pour emploi de brise-roche heure 153,00 153,77 172,64 € 3.10 Plus-value pour croisement d'obstacle unité 66,00 79,02 126,50 € 3.11 Miss en place signalisation de circulation et de sécurités ur chantier journée 40,00 47,89 159,50 € 4. REMBLAISMENTS et REFECTIONS DE CHAUSSEES 4 Pourniture et miss en œuvre de gravette m3 41,00 49,09 59,40 € 4. Fourniture et miss en œuvre de gravette m3 130,00 166,41 198,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre de Béton pour Socies et sufée m3 150,00 189,16 77,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre de Grave Émulsion m3 290,00 347,19 418,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre d'Errobés à Froid m3 400,00 478,88 1320,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre d'Errobés à Chaud m3 350,00 447,88 1375,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre d'Errobés à Chaud m3 350,00 477,88 1320,00 € 4. Fourniture et miss en œuvre d'Errobés à Chaud m3 40,00 77,86 27						
3.9 Plus-value pour emploi de brise-roche heure 153,00 1133,17 134,64 € 3.10 Plus-value pour croisement d'obstacle unité 66.00 79.02 125,05 3.11 Miss en place signalisation de circulation et de sécurités du robantier journée 40.00 47,89 159,50 € 4 REMBLAIGEMENTS et REFECTIONS DE CHAUSSEES 4 Fourniture et miss en œuvre de Gravette m3 40.00 57,47 61,60 € 4.2 Fourniture et miss en œuvre de Grave Climent m3 40.00 57,47 61,60 € 4.4 Fourniture et miss en œuvre de Béton pour Socles et Bulsion m3 158,00 189,16 770,00 € 4.5 Fourniture et miss en œuvre de Grave Émulsion m3 220,00 347,19 418,00 € 4.5 Fourniture et miss en œuvre d'Ernobès à Chaud m3 356,00 426,21 1375,00 € 4.7 Fourniture et miss en œuvre d'Ernobès à Chaud m3 356,00 426,21 1375,00 € 4.9 Revêtement Blouche m2 14,00 16,76 22,00 € 5. CANALISATIONS Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 16 6 6 <	3.8		m2	5,00	5,99	8,80 €
3.11 Misse en place signalisation de circulation et de sécurités sur chantier et sur chantier et de sécurités sur chantier et de securités sur chantier et de securités sur chantier et de l'échantique et misse en œuvre de gravette m3 4,00 57,47 61,50 € 47,80 159,50 € 4.2. Fourniture et misse en œuvre de gravette m3 4,00 57,47 61,50 € 16,60 16,64 198,00 € 165,41 198,00 € 4.2. Fourniture et misse en œuvre de gravette m3 158,00 188,16 770,00 € 189,16 770,00 € 189,16 770,00 € 4.4. Fourniture et misse en œuvre de Béton pour Socies et Butées m3 158,00 189,16 770,00 € 189,16 770,00 € 189,16 770,00 € 4.5. Fourniture et misse en œuvre de Grave Émulsion m3 290,00 347,19 418,00 € 47 76 60 7478 81 1320,00 € 47 76 Fourniture et misse en œuvre d'Enrobés à Froid m3 365,00 426,21 1375,00 € 47 76 Fourniture et misse en œuvre d'Enrobés à Chaud m3 365,00 426,21 1375,00 € 48 76 Fourniture et misse en œuvre d'Enrobés à Chaud m3 365,00 426,21 1375,00 € 49 Revêtement Bisouche m2 15,00 17,96 22,00 € 49 77 77,96 22,00 € 49 77 77 77 76 € 49 77 77 77 76 € 49 77 77 77 76 € 49 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77		Plus-value pour emploi de brise-roche	heure	153,00		134,64 €
### RRMBLAIMENTS et REFECTIONS DE CHAUSSES ### 1			unité	66,00	79,02	126,50 €
4. REMBLAISMENTS et REFECTIONS DE CHAUSSESS 4.1. Fourniture et mise en œuvre de Tout Venant 0/20 4.2. Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.3. Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4. Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4. Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4. Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4. Fourniture et mise en œuvre de Beton pour Socies et 8. Bisées 4.5. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.6. Fourniture et mise en œuvre de Grave Emulsion 4.7. Fourniture et mise en œuvre d'Emobes à Froid 4.8. Rabotage de tranchée avant réfection définitive 4.9. Revêtement Bicouche 5. CANALISATIONS 5. CANALISATIONS 5. CANALISATIONS 6. diam extérieur 25mm 6. Mill 6.00 7. 18 5.72 € 7. diam extérieur 35mm 7. Mill 6.00 7. 18 5.72 € 7. diam extérieur 40mm 7. Mill 6.00 7. 18 5.72 € 7. diam extérieur 40mm 7. Mill 6.00 7. 18 5.72 € 8. diam extérieur 40mm 8. 00 9. 58 7.04 € 8. diam extérieur 40mm 8. 00 9. 58 7.04 € 8. diam extérieur 35mm 8. Mill 15,00 17. 60 17. 60 17. 60 18. diam extérieur 35mm 19. 00 10. 17. 70 € 10. 17. 60 10.	3.11		journée	40,00	47,89	159,50 €
4.1 Fourniture et mise en œuvre de Tout Venant (0/20) 4.2 Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.3 Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 5 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 8.5 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 8.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Froid 8.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Chaud 8.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Chaud 8.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Chaud 8.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Chaud 8.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobès à Chaud 8.7 Rabotage de tranchés avant réfection définitive 8. Rabotage de tranchés avant réfection définitive 8. Rabotage de tranchés avant réfection définitive 8. Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 9. CANALISATIONS 9. Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 1. diam extérieur 32mm 9. Mil 6,00 7,18 5,72 € 1. diam extérieur 32mm 9. Mil 8,00 9,58 7,04 € 1. diam extérieur 32mm 9. Mil 8,00 9,58 7,04 € 1. diam extérieur 50mm 9. Mil 8,00 9,58 7,04 € 1. diam extérieur 50mm 9. Mil 8,00 9,58 7,04 € 1. diam extérieur 75mm 9. Mil 15,00 17,56 € 1. diam extérieur 75mm 9. Mil 15,00 17,56 € 1. diam extérieur 90mm 9. Mil 15,00 17,56 € 1. diam extérieur 10mm 9. Mil 15,00 17,56 € 1. diam extérieur 10mm 9. Mil 15,00 17,56 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 19,00 34,72 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 19,00 34,72 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 19,00 34,72 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 19,00 34,72 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125mm 9. Mil 26,00 31,13 € 1. diam extérieur 125	4					
4.2 Fourniture et mise en œuvre de gravette 4.3 Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment 4.4 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 4.5 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 8.6 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles et 8.5 Fourniture et mise en œuvre de Grave Émulsion 8.6 Fourniture et mise en œuvre de Grave Émulsion 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Grave Émulsion 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Grave Émulsion 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socles à Froid 8.7 Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 8.1 diam extérieur 25mm 9. Mille 8.00 9. \$8 7.04 € 9. GANALISATIONS 9. Socles \$1.1 \$4.00 10. \$7.7 \$2.00 10. \$7.00 € 10. \$7.00			m3	41.00	49.09	50 10 E
4.3 Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment m3 139,00 166,41 196,00 € 4.4 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socies et m3 158,00 189,16 770,00 € 4.5 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid m3 400,00 478,88 1320,00 € 4.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid m3 400,00 478,88 1320,00 € 4.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid m3 400,00 478,88 1320,00 € 4.8 Rabotage de tranchée avant réfection définitive m2 15,00 17,96 27,50 € 4.9 Revêtement Bicouche m2 14,00 16,76 22,00 € 5 CANALISATIONS 5 CANALISATIONS 5 CANALISATIONS 6 Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 6 diam extérieur 25mm m1 8,00 9,58 7,04 € 5.2 diam extérieur 25mm m1 8,00 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 25mm m1 9,00 10,77 7,92 € 5.5 diam extérieur 30mm m1 9,00 10,77 7,92 € 5.5 diam extérieur 50mm m1 15,00 17,98 13,20 € 5.5 diam extérieur 75mm m1 12,00 14,37 17,80 € 5.6 diam extérieur 75mm m1 15,00 17,98 13,20 € 5.7 diam extérieur 90mm m1 15,00 17,98 13,20 € 5.9 diam extérieur 90mm m1 15,00 17,98 26,40 € 5.0 diam extérieur 175mm m1 12,00 14,37 17,80 € 5.1 diam extérieur 90mm m1 15,00 17,98 26,40 € 5.1 diam extérieur 175mm m1 12,00 14,37 17,80 € 5.1 diam extérieur 175mm m1 12,00 14,37 17,80 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 19,00 22,75 30,80 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 28,00 31,13 51,70 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 29,00 34,72 64,90 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 29,00 34,72 64,90 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 29,00 34,72 64,90 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 35,00 13,13 51,70 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,90 73,70 € 5.2 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.1 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.2 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.2 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.2 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.2 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.3 diam extérieur 180mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.4 diamètre Nominal 80mm m1 50,00 34,70 69,30 € 5.5 diam extérieur 180mm m1 64,00 52,68 85,80 € 5.6 diam extérieur 180mm m1 64,00 52,68 85,80 € 5.7 diamètre Nomin						
4.4 Fourniture et mise en œuvre de Béton pour Socies et Butées 8.5 Fourniture et mise en œuvre de Grave Émulsion 4.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid 4.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid 4.8 Fabotage de tranchée avant réfection définitive 4.9 Revêtement Bicouche 4.9 Revêtement Bicouche 5.0 CANALISATIONS 5.0 CANALISATIONS 5.1 diam extérieur 25mm 5.1 diam extérieur 40mm 6.0 7,18 5,72 € 5.2 diam extérieur 37mm 6.0 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 37mm 6.0 10,77 7,92 € 6.1 diam extérieur 37mm 6.2 diam extérieur 37mm 6.3 diam extérieur 37mm 6.4 diam extérieur 37mm 6.5 diam extérieur 37mm 6.6 diam extérieur 37mm 7.7 diam extérieur 37mm 7.8 € 7.9 diam extérieur 37mm 7.9 € 7.0 diam extérieur 37mm 7.0 1,50 1,50 1,56 1,32 € 7.0 diam extérieur 37mm 8.00 9,58 7,04 € 8.1 diam extérieur 58mm 8.1 13,00 1,56 1,32 € 8.5 diam extérieur 75mm 8.1 13,00 1,56 1,32 € 8.5 diam extérieur 37mm 8.1 13,00 1,76 1,32 € 8.5 diam extérieur 95mm 8.7 diam extérieur 95mm 8.8 diam extérieur 95mm 8.9 1,20 1,7,50 € 8.0 diam extérieur 10mm 8.1 15,00 1,7,56 1,26 € 8.1 diam extérieur 10mm 8.1 15,00 1,7,56 1,32 € 8.1 diam extérieur 10mm 8.1 15,00 1,7,50 € 8.1 diam extérieur 10mm 8.2 1,7,50 € 8.3 diam extérieur 10mm 8.4 1,00 2,2,75 30,80 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 1,00 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.6 0,0 3,1,3 5,1,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.7 0,0 5,0 € 8.5 diam extérieur 10mm 8.5 0,0 3,4,72 6,5,0 € 8.5 diam extérieu	4.3	Fourniture et mise en œuvre de Grave Ciment				
Butées	4.4					
4.6 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Froid m3 356,00 426,21 1375,00 € 4.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Chaud m3 356,00 426,21 1375,00 € 4.8 Rabotage de tranchée avant réfection définitive m2 15,00 17,96 27,50 € 5. CANALISATIONS 5. CANALISATIONS 5. CANALISATIONS 6. Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 5. I diam extérieur 32mm mII 6,00 7,18 5,72 € 5. diam extérieur 32mm mII 8,00 9,58 7,04 € 5. diam extérieur 32mm mII 8,00 9,58 7,04 € 5. diam extérieur 50mm mII 8,00 10,77 7,92 € 5. diam extérieur 50mm mII 13,00 11,77 7,92 € 5. diam extérieur 50mm mII 13,00 11,77 7,92 € 5. diam extérieur 50mm mII 13,00 17,96 11,44 € 5. diam extérieur 90mm mII 13,00 17,96 13,20 € 5. diam extérieur 90mm mII 12,00 14,37 17,60 € 5. diam extérieur 90mm mII 12,00 17,96 26,40 € 5. diam extérieur 90mm mII 15,00 17,96 26,40 € 5. diam extérieur 125mm mII 15,00 17,96 26,40 € 5. diam extérieur 145mm mII 15,00 27,54 39,60 € 5. diam extérieur 145mm mII 15,00 17,96 26,40 € 5. diam extérieur 145mm mII 15,00 27,54 39,60 € 5. diam extérieur 145mm mII 23,00 34,72 60,80 € 5. diam extérieur 145mm mII 23,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 29,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 29,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 29,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 17,96 26,40 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 34,72 60,50 € 5. diam extérieur 150mm mII 35,00 34,72 60,50 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 35,00 63,45 100,10 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 35,00 63,45 100,10 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 35,00 63,45 100,10 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 35,00 63,45 100,10 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 35,00 63,45 100,10 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 37,00 44,30 69,30 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 37,00 44,30 69,30 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 37,00 44,30 69,30 € 5. diamètre Nominal 250mm mII 37,00 44,30 69,30 € 5. diamètre Nominal 250mm mII		Butées		100,00	189,16	770,00 €
4.7 Fourniture et mise en œuvre d'Enrobés à Chaud 4.8 Rabotage de tranchée avant réfection définitive 4.9 Revêtement Bicouche 4.9 Taylor 15,00 17,96 27,50 € 5.0 CANALISATIONS 5.1 diam extérieur 25mm 5.1 diam extérieur 25mm 6.1 ml 8,00 9,58 7,04 € 5.2 diam extérieur 35mm 6.3 ml 8,00 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 35mm 6.3 ml 13,00 15,56 11,44 € 6.3 diam extérieur 50mm 6.4 diam extérieur 50mm 6.5 diam extérieur 50mm 6.5 diam extérieur 50mm 6.5 diam extérieur 50mm 6.6 diam extérieur 50mm 6.7 ml 15,00 17,96 13,20 € 6.8 diam extérieur 75mm 6.8 diam extérieur 75mm 6.9 diam extérieur 75mm 6.9 diam extérieur 90mm 6.9 diam extérieur 10mm 6.1 diam extérieur 10mm 7.7 diametre Nominal 20mm 7.8 diametre Nominal 80mm 7.8 diametre Nominal 80mm 7.9 diametre Nominal 10mm 7.9 diametre Nominal 20mm 7.9 diametre Nominal					347,19	418,00 €
4.8 Rabotage de tranchée avant réfection définitive m2 15,00 17,96 27,50 € 5 CANALISATIONS 5 CANALISATIONS 5 CANALISATIONS 5.1 diam extérieur 20mm m1 6,00 7,18 5,72 € 5.2 diam extérieur 32mm m1 8,00 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 32mm m1 8,00 9,58 7,04 € 5.4 diam extérieur 32mm m1 8,00 9,58 7,04 € 5.5 diam extérieur 50mm m1 13,00 10,77 7,92 € 5.6 diam extérieur 50mm m1 13,00 17,76 13,20 € 5.6 diam extérieur 75mm m1 13,00 17,96 13,20 € 5.7 diam extérieur 75mm m1 13,00 17,96 13,20 € 5.8 diam extérieur 75mm m1 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 75mm m1 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 90mm m1 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 90mm m1 15,00 17,96 28,40 € 5.10 diam extérieur 125mm m1 23,00 27,54 39,80 € 5.10 diam extérieur 140mm m1 23,00 27,54 39,80 € 5.11 diam extérieur 140mm m1 26,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 140mm m1 23,00 37,54 39,80 € 5.13 diam extérieur 150mm m1 20,00 34,72 64,90 € 5.14 diam extérieur 160mm m1 29,00 34,72 64,90 € 5.15 diam extérieur 160mm m1 35,00 34,72 64,90 € 5.16 diam extérieur 160mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.17 diam extérieur 160mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.18 diam extérieur 80mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.19 diam extérieur 90mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.10 diam extérieur 90mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.11 diam extérieur 90mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.12 diam extérieur 90mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.13 diam extérieur 90mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.14 diametre Nominal 80mm m1 35,00 36,45 100,10 € 5.15 diamètre Nominal 150mm m1 35,00 36,45 100,10 € 5.16 diamètre Nominal 150mm m1 35,00 36,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 125mm m1 35,00 34,72 60,50 € 5.19 diamètre Nominal 125mm m1 37,00 44,30 69,30 € 5.20 diamètre Nominal 25mm m1 37,00 44,30 69,30 € 5.21 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 69,30 € 5.23 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 69,30 € 5.24 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 69,30 € 6.8 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 69,30 € 6.8 diamètre Nominal 150mm m1 37,00 44,30 38,81 159,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 40m						
Revêtement Bicouche						
5 CANALISATIONS Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars 5.1 diam extérieur 32mm ml 6,00 7,18 5,72 € 5.2 diam extérieur 32mm ml 8,00 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 32mm ml 8,00 9,58 7,04 € 5.4 diam extérieur 40mm ml 9,00 10,77 7,92 € 5.5 diam extérieur 50mm ml 13,00 15,56 11,44 € 5.6 diam extérieur 63mm ml 13,00 15,56 11,44 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 13,00 17,76 13,20 € 5.7 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 10mm ml 19,00 22,75 30,80 € 5.1 diam extérieur 10mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.1 diam extérieur 125mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.1 diam extérieur 160mm ml 29,00 34,72 €4,90 € 5.1 diam extérieur 160mm ml 29,00 34,72 €4,90 € 5.1 diam extérieur 80mm ml 29,00 34,72 €4,90 € 5.1 diam extérieur 80mm ml 29,00 34,72 €4,90 € 5.1 diam extérieur 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.1 diam extérieur 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.1 diam extérieur 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.1 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.1 diamètre Nominal 156mm ml 33,00 62,68 83,60 € 5.1 diamètre Nominal 156mm ml 33,00 62,68 83,60 € 5.1 diamètre Nominal 156mm ml 33,00 63,45 100,10 € 5.1 diamètre Nominal 250mm ml 33,00 63,45 100,10 € 5.1 diamètre Nominal 250mm ml 33,00 63,65 100,10 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 33,00 63,65 100,10 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 33,00 63,65 2127,60 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 33,00 63,65 2177,60 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 44,00 136,88 236,50 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 43,00 61,68 99,00 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.2 diamètre Nominal 250mm ml 61,00 73,03 115,50 € 6. Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 185,50 € 6. Robinet Vanne DN 80mm unité 144,00 22,63 63,60 € 6. Robinet Vanne DN 80mm unité 150,00 143,00 € 6. Robinet Vanne DN 250mm unité 273,00 328,84 418,00 € 6. Robinet Vanne DN 250mm unité 273,00 328,84 418,00 € 6. Robinet Vanne DN 250mm unité 273,00 348,87 2185,00 € 6. Robinet Vanne DN 2						
Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 bars			m2	14,00	16,76	22,00 €
5.1 diam extérieur 28mm mil 6,00 7,18 5,72 € 5.2 diam extérieur 32mm mil 8,00 9,58 7,04 € 5.3 diam extérieur 40mm mil 8,00 9,58 7,04 € 5.4 diam extérieur 50mm mil 9,00 10,77 7,92 € 5.5 diam extérieur 53mm mil 13,00 15,56 11,44 € 5.6 diam extérieur 75mm mil 15,00 17,96 13,20 € 5.7 diam extérieur 75mm mil 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 175mm mil 15,00 17,96 126,40 € 5.9 diam extérieur 175mm mil 19,00 22,75 30,80 € 5.10 diam extérieur 180mm mil 23,00 27,54 39,80 € 5.11 diam extérieur 180mm mil 28,00 34,72 64,80 € 5.12 diam extérieur 180mm mil 29,00 34,72 64,50 € 5.13 diam extérieur 180mm mil 29,00 34,72 60,50 €	3					
5.2 diam extérieur 32mm	5.1			0.00	7.40	
5.3 diam extérieur 40mm ml 8,00 9,58 7,04 € 5.4 diam extérieur 50mm ml 9,00 10,77 7,92 € 5.5 diam extérieur 63mm ml 13,00 15,56 11,44 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € 5.7 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 10mm ml 19,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 110mm ml 19,00 27,54 39,60 € 5.10 diam extérieur 125mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.11 diam extérieur 126mm ml 25,00 31,13 51,70 64,90 € 5.12 diam extérieur 126mm ml 25,00 31,13 51,70 64,90 € 5.13 diam extérieur 20mm ml 26,00 31,13 5						
5.4 diam extérieur 50mm ml 5,00 10,77 7,59 € 5.5 diam extérieur 63mm ml 13,00 15,56 11,47 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € 5.7 diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.8 diam extérieur 10mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 125mm ml 23,00 22,75 39,80 € 5.10 diam extérieur 140mm ml 23,00 32,75 39,80 € 5.11 diam extérieur 140mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.12 diam extérieur 140mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.12 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.12 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 60,50 € <						
5.5 diam extérieur 63mm ml 13,00 15,56 11,44 € 5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € Fourniture et pose de canalisation PVC 16 bars 5.7 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,60 € 5.8 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 10mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 110mm ml 19,00 22,75 30,80 € 5.10 diam extérieur 110mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.11 diam extérieur 125mm ml 26,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 140mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 180mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.14 diam extérieur 80mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.15 diam extérieur 80mm ml 29,00 34,72 66,90 € 5.16 diamètre Nominal 60mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.16 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.17 diamètre Nominal 150mm ml 44,00 52,68 85,80 € 5.18 diamètre Nominal 150mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.19 diamètre Nominal 25mm ml 84,00 76,62 127,60 € 5.10 diamètre Nominal 25mm ml 84,00 76,62 127,60 € 5.20 diamètre Nominal 25mm ml 84,00 76,62 127,60 € 5.21 diamètre Nominal 25mm ml 84,00 76,62 127,60 € 5.22 diamètre Nominal 25mm ml 84,00 76,62 127,60 € 5.23 diamètre Nominal 25mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 50mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.25 diamètre Nominal 25mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.26 diamètre Nominal 25mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.27 diamètre Nominal 25mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.28 diamètre Nominal 25mm ml 72,00 86,20 146,30 € 6.8 Robinet Vanne DN 60mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.8 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.8 Robinet Vanne DN 125mm unité 150,00 69,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1524,00 1824,54 1859,00 € 7. Robinet OPAP DN 150mm unité 291,00 3483,87 2189,00 € 7. Robinet OPAP DN 200mm unité 291,00 3483,87 2189,00 €						
5.6 diam extérieur 75mm ml 15,00 17,96 13,20 € 5.7 diam extérieur 90mm ml 12,00 14,37 17,96 € 26,40 € 5.8 diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 € 26,40 € € 5.9 diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 € 26,40 € € 5.10 diam extérieur 125mm ml 23,00 27,54 39,60 € € 5.11 diam extérieur 140mm ml 23,00 34,72 64,90 € € € € € 64,90 € € 5.12 diam extérieur 120mm ml 29,00 34,72 64,90 € € 5.12 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 64,90 € € 5.12 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 60,50 € € 5.15 diamètre Nominal 60mm ml 29,00 34,72 60,50 € € 5.15 diamètre Nominal 100mm ml 53,00 63,45 100,10 €						
Fourniture et pose de canalisation PVC 16 bars						
5.7 diam extérieur 75mm ml 12,00 14,37 17,66 € 5.8 (diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 26,40 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 30,80 € 31,13 51,70 € 33,80 € 31,13 51,70 € 35,10 € 31,13 51,70 € 35,10 € 31,13 51,70 € 35,10 € 51,70 € 34,72 64,90 € 64,90 € 64,90 € 64,90 € 65,13 61 me extérieur 160mm ml 29,00 34,72 64,90 € 64,90 € 65,15 61 me extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € 65,15 61 me extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € 65,50 € 61 me extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € 65,50 € 61 me extérieur 200mm ml 44,00 52,68 85,80 € 65,50 € 61 me extérieur 200mm ml 29,00 34,72 60,50 € 60,50 € 61 me extérieur 200mm ml 35,00 41,90 73,70 € 60,50 € 61 me extérieur 200mm ml 35,00 41,90 73,70 € 60,50	-		1 111	15,00	17,90	13,20 €
5.8 diam extérieur 90mm ml 15,00 17,96 26,40 € 5.9 diam extérieur 110mm ml 19,00 22,75 30,80 € 5.10 diam extérieur 125mm ml 19,00 22,75 30,80 € 5.11 diam extérieur 140mm ml 26,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 180mm ml 26,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 60,50 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 29,00 34,72 60,50 € 5.14 diamètre Nominal 80mm ml 29,00 34,72 60,50 € 5.15 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.15 diamètre Nominal 150mm ml 54,00 76,62 127,60 €	5.7	diam extérieur 75mm	ml	12.00	14 27	17 60 <i>E</i>
5.9 diam extérieur 110mm ml 19,00 22,75 30,80 € 5.10 diam extérieur 125mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.11 diam extérieur 140mm ml 23,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 160mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Standard 16 standard 16 5.15 diamètre Nominal 60mm ml 29,00 34,72 60,50 € € 5.14 diamètre Nominal 60mm ml 35,00 41,90 73,70 € € 5.15 diamètre Nominal 10mm ml 44,00 52,68 85,80 € € 5.17 diamètre Nominal 125mm ml 63,00 76,62 127,60 € € 5.18 diamètre Nominal 250mm ml 64,00 76,62 127,60 € € 5.19 diamètre Nominal 250mm ml 144,00	5.8					
5.10 diam extérieur 125mm ml 23,00 27,54 39,60 € 5.11 diam extérieur 140mm ml 26,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 160mm ml 29,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 200mm ml 44,00 52,68 83,60 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints standard 16 standard 16 51,40 44,00 52,68 83,60 € 5.14 diamètre Nominal 60mm ml 29,00 34,72 60,50 € 60,50 € 5.15 diamètre Nominal 180mm ml 35,00 41,90 73,70 € 51,60 € 127,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,73,70 € 51,60 € 51,74 € 51,60 € 51,74 € 51,60 € 51,74 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,74 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60 € 51,60	5.9					
5.11 diam extérieur 140mm mI 26,00 31,13 51,70 € 5.12 diam extérieur 160mm mI 29,00 34,72 64,90 € 5.13 diam extérieur 200mm mI 44,00 52,68 83,60 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints 5.14 diamètre Nominal 60mm mI 29,00 34,72 60,50 € 5.15 diamètre Nominal 80mm mI 35,00 41,90 73,70 € 5.16 diamètre Nominal 100mm mI 44,00 52,68 85,80 € 5.17 diamètre Nominal 100mm mI 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 150mm mI 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 200mm mI 83,00 99,37 165,00 € 5.19 diamètre Nominal 200mm mI 114,00 136,48 236,50 € 5.20 diamètre Nominal 250mm mI 37,00 44,30 69,30 € 5.21 diamètre Nominal 80mm mI 43,00 51,48 84,70 € 5.22 diamètre Nominal 125mm mI 51,00 61,06 99,00 € 5.23 diamètre Nominal 125mm	5.10					
5.12 diam extérieur 180mm ml 44,00 52,68 83,60 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Standard 16 5.14 diamètre Nominal 60mm ml 29,00 34,72 60,50 € 5.15 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.16 diamètre Nominal 100mm ml 44,00 52,68 85,80 € 5.17 diamètre Nominal 125mm ml 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 125mm ml 63,00 99,37 165,00 € 5.19 diamètre Nominal 250mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.10 diamètre Nominal 250mm ml 144,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (V1) 5.21 diamètre Nominal 80mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 150mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.24 diamètre Nominal 150mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 90,00 107,75 190,30 € 6.2 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.1 Robinet Vanne DN 80mm unité 161,00 173,60 187,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.3 Robinet Vanne DN 150mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.7 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.8 Robinet Vanne DN 150mm unité 150,00 1442,63 1060,40 € 7. Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1859,00 € 7. Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1859,00 € 7. Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1859,00 € 7. Robinet OPAP DN 150mm unité 2 5910,00 3483,87 2 189,00 €	5.11					
5.13 diam extérieur 200mm	5.12	diam extérieur 160mm				
Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Standard 16	5.13	diam extérieur 200mm				
5.14 diamètre Nominal 60mm ml 29,00 34,72 60,50 € 5.15 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.16 diamètre Nominal 100mm ml 44,00 52,68 85,80 € 5.17 diamètre Nominal 125mm ml 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 250mm ml 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 250mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 44,70 € 5.23 diamètre Nominal 125mm ml 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 250mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.25 diamètre Nominal 250mm ml 72,00 36,20					,	00,000
5.15 diamètre Nominal 80mm ml 35,00 41,90 73,70 € 5.16 diamètre Nominal 100mm ml 44,00 52,68 85,80 € 5.17 diamètre Nominal 125mm ml 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 150mm ml 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 200mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 100mm ml 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.26 diamètre Nominal 250mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm	5.14	diamètre Nominal 60mm	ml	29.00	34.72	60.50 €
5.16 diamètre Nominal 100mm ml 44,00 52,88 85,80 € 5.17 diamètre Nominal 125mm ml 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 150mm ml 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 250mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 250mm ml 90,00 107,75 190,30 € 6.26 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 150mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1584,00 1824,54 1859,00 € 7. ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16	5.15	diamètre Nominal 80mm				
5.17 diamètre Nominal 125mm ml 53,00 63,45 100,10 € 5.18 diamètre Nominal 150mm ml 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 200mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.23 diamètre Nominal 125mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 250mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 146,00 138,88 159,50 € 6.5 Robinet Vanne DN 150mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 200mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 6.8 Robinet Vanne DN 200mm unité 1 524,00 142,63 1060,40 € 7.0 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 6.7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 524,00 142,63 1060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.16	diamètre Nominal 100mm	ml			
5.18 diamètre Nominal 150mm ml 64,00 76,62 127,60 € 5.19 diamètre Nominal 200mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 105mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1205,00 1442,63 1 060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.3 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.17	diamètre Nominal 125mm	ml			
5.19 diamètre Nominal 200mm ml 83,00 99,37 165,00 € 5.20 diamètre Nominal 250mm ml 114,00 136,48 236,50 € Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 150mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 150mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.7 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1842,63 1 060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.18	diamètre Nominal 150mm	ml			
5.20 diamètre Nominal 250mm Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm	5.19	diamètre Nominal 200mm				
Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI) 5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.7 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.20	diamètre Nominal 250mm	ml			
5.21 diamètre Nominal 60mm ml 37,00 44,30 69,30 € 5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6.0 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 80mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1524,00 1442,63 1 060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €		Fourniture et pose de canalisation Fonte à joints Verrouillé (VI)			,	
5.22 diamètre Nominal 80mm ml 43,00 51,48 84,70 € 5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.1 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 200mm unité 273,00 326,84 418,00 €	5.21	diamètre Nominal 60mm	ml	37.00	44 30	69.30 €
5.23 diamètre Nominal 100mm ml 51,00 61,06 99,00 € 5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.22	diamètre Nominal 80mm	+			
5.24 diamètre Nominal 125mm ml 61,00 73,03 115,50 € 5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.23	diamètre Nominal 100mm				
5.25 diamètre Nominal 150mm ml 72,00 86,20 146,30 € 5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.24	diamètre Nominal 125mm	+			
5.26 diamètre Nominal 200mm ml 90,00 107,75 190,30 € 5.27 diamètre Nominal 250mm ml 123,00 147,26 271,70 € 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm	5.25	diamètre Nominal 150mm				
5.27 diamètre Nominal 250mm 6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm 6.2 Robinet Vanne DN 80mm 6.3 Robinet Vanne DN 80mm 6.4 Robinet Vanne DN 100mm 6.5 Robinet Vanne DN 125mm 6.6 Robinet Vanne DN 125mm 6.6 Robinet Vanne DN 150mm 6.7 Robinet Vanne DN 200mm 6.8 Robinet Vanne DN 250mm 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm 7.2 Robinet OPAP DN 150mm 7.3 Robinet OPAP DN 150mm 8 Unité 1524,00 1824,54 1859,00 € 187,70	5.26	diamètre Nominal 200mm				
6 ROBINETTERIE A OPERCULE CAOUTCHOUC PN 16 6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	5.27					
6.1 Robinet Vanne DN 40mm unité 92,00 110,14 132,00 € 6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6			120,00	171,20	211,10€
6.2 Robinet Vanne DN 60mm unité 116,00 138,88 159,50 € 6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.1		unité	92 00	110 14	132 00 €
6.3 Robinet Vanne DN 80mm unité 145,00 173,60 187,00 € 6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.2					
6.4 Robinet Vanne DN 100mm unité 161,00 192,75 275,00 € 6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.3					
6.5 Robinet Vanne DN 125mm unité 244,00 292,12 346,50 € 6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.4					
6.6 Robinet Vanne DN 150mm unité 273,00 326,84 418,00 € 6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.5					
6.7 Robinet Vanne DN 200mm unité 581,00 695,58 500,50 € 6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.6					
6.8 Robinet Vanne DN 250mm unité 1 205,00 1442,63 1 060,40 € 7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.7					
7 ROBINETTERIE A OPERCULE PAPILLON PN 16 7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	6.8					
7.1 Robinet OPAP DN 150mm unité 1 524,00 1824,54 1 859,00 € 7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	7		anite	1 200,00	1-1-4,03	1 000,40 €
7.2 Robinet OPAP DN 200mm unité 2 910,00 3483,87 2 189,00 €	7.1		unitá	1 524 00	1824 54	1 950 00 6
7.0 17.1 (07.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17	7.2					
THE EXPONENT OF ALL DISCOURS 1 TO A SECTION AND A SECTION ASSESSMENT	7.3	Robinet OPAP DN 250mm	unité	3 365,00	4028,60	2 189,00 €

8	PROTECTION DES CANALISATIONS				
8.1	Ventouse DN 40/65 avec robinet d'arrêt	unité	337,00	403,46	296,56 €
8.2	Ventouse DN 40/65 Triple fonction	unité	1 168,00	1398,34	792,00 €
8.8	Ventouse DN 80/100 Triple fonction	unité	1 910,00	2286,67	1 298,00 €
9	PIECES FONTE DE RACCORDEMENT POUR CANALISATIONS		П		
9.1	TE et Manchons de prise en charge y compris perçage	ml	10,00	11,97	8,80 €
9.2	TE Bride-Bride et Emboîtement	ml	7,00	8,38	6,16 €
9.3	Coude Bride et Emboitement Tous angles	mi	6,00	7,18	5,28 €
9.4	Adaptateur de Bride simple	ml	5,00	5,99	3,08 €
9.5	Adaptateur de Bride auto buté	ml	6,00	7,18	4,29 €
9.6	Manchon de jonction	ml	5,00	5,99	4,95 €
10	FONCAGE SOUS CHAUSSEE				
10.1	Avec Tête diamètre 80mm compris Terrassement fosses de travail	ml	770,00	921,85	677,60 €
10.2	Avec Tête diamètre 40mm compris Terrassement fosses de travail	ml	713,00	853,61	627,44 €
11	PRISE EN CHARGE POUR BRANCHEMENT				
11.1	Fourniture et pose de collier de prise en charge pour conduite de 40 à 80 mm	unité	64,00	76,62	93,50 €
11.2	Fourniture et pose de collier de prise en charge pour conduite de 100 mm	unité	70,00	83,80	115,50 €
11.3	Fourniture et pose de collier de prise en charge pour conduite de 125 à 150 mm	unité	77,00	92,18	137,50 €
11.4	Fourniture et pose de collier de prise en charge pour conduite DE 150 à 250 mm	unité	96,00	114,93	185,90 €
11.5	Fourniture et pose de Robinet de prise pour un diamètre nominal de 20 mm	unité	178,00	213,10	82,50 €
11.6	Fourniture et pose de Robinet de prise pour un diamètre nominal de 25 mm	unité	183,00	219,09	101,20 €
11.7	Fourniture et pose de Robinet de prise pour un diamètre nominal de 32 mm	unité	217,00	259,79	140,80 €
11.8	Fourniture et pose de Robinet de prise pour un diamètre nominal de 40 mm	unité	372,00	445,36	217,80 €
12	PROTECTIONS DES CONDUITES		200		
12.1	Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable bleu	ml	2,00	2,39	1,76 €
12.2	Fourniture et pose de gaine TPC diam 60 mm bleu	ml	4,00	4,79	3,52 €
12.3	Fourniture et pose de gaine PVC diamètre 90 mm	ml	6,00	7,18	5,28 €
12.4	Fourniture et pose de fourreau acier ou fonte diamètre 200 mm	ml	83,00	99,37	73,04 €
13	APPAREILS DE PROTECTION ET DE REGULATION		205.00		
13.1	Fourniture et pose de ventouse Simple fonction avec RA DN 40/60	unité	305,00	365,15	296,56 €
13.2	Fourniture et pose de ventouse Triple fonction DN 80/100	unité	1 728,00	2068,77	1 298,00 €
13.3	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 15 mm	unité	150,00	179,58	203,50 €
13.4	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 20 mm	unité	201,00	240,64	247,50 €
14	PRESSION DE SERVICE 16 BARS		4 446 55		
14.1	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 40 mm	unité	1 412,00	1690,46	1 457,50 €
14.2	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 60 mm	unité	1 604,00	1920,32	1 625,80 €
14.3	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 80 mm	unité	2 099,00	2512,94	2 214,30 €
14.4	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 100 mm	unité	2 627,00	3145,06	2 778,60 €
14.5	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 125 mm	unité	3 887,00	4653,54	4 339,50 €
14.6	Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 mm	unité	4 607,00	5515,53	5 397,70 €
15	PRESSION DE SERVICE 25 BARS				

15.1 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 40 unité 1 624,00 1944,26 15.2 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 60 unité 1 888,00 2260,33 15.3 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 80 unité 2 600,00 3112,74 15.4 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 100 unité 2 937,00 3516,20 15.5 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 125 unité 4 356,00 5215,03 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 unité 5 306,00 6352,38 16 REGARD POUR APPAREILS DE REGULATION 537,55 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm unité 449,00 55,07 16.3 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 112,00 134,09 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 189,16 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète Série lourde 10 kg unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mm 26,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 16.0 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 46,00 17.6 17.6 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 17.6 17.6 17.6 17.6 17.6 17.6 17.6 17.6	1 650,00 € 1 952,50 € 2 704,90 € 3 305,50 € 4 991,80 € 6 201,80 € 27,50 € 203,50 €
15.3 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 80 unité 2 600,00 3112,74 15.4 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 100 unité 2 937,00 3516,20 mm	2 704,90 € 3 305,50 € 4 991,80 € 6 201,80 € 27,50 € 203,50 € 286,00 €
mm 15.4 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 100 mm 15.5 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 125 unité 4 356,00 5215,03 mm 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 mm 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 unité 5 306,00 6352,38 mm 16 REGARD POUR APPAREILS DE REGULATION 16.1 Fourniture et mise en œuvre de regard béton diam 1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm unité 46,00 55,07 16.3 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 125 kN 134,09 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg unité 91,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 22,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 10.5 10.5 10.5 10.5 10.5 10.5 10.5 10	3 305,50 € 4 991,80 € 6 201,80 € 605,00 € 27,50 € 203,50 €
mm 15.5 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 125 mm 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 mm 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 mm 16.1 REGARD POUR APPAREILS DE REGULATION 16.1 Fourniture et mise en œuvre de regard béton diam 1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm unité 46,00 55,07 16.3 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 17. ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg unité 91,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 22,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 40.50	4 991,80 € 6 201,80 € 605,00 € 27,50 € 203,50 € 286,00 €
mm 15.6 Fourniture et pose de Réducteur de Pression DN 150 unité REGARD POUR APPAREILS DE REGULATION 16.1 Fourniture et mise en œuvre de regard béton diam 1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm unité 46,00 55,07 16.3 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 134,09 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 200 kN 158,00 189,16 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg unité 91,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mm 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 29,00 diamètre 32 mm 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 20,00	6 201,80 € 605,00 € 27,50 € 203,50 € 286,00 €
mm 16.1 REGARD POUR APPAREILS DE REGULATION 16.1 Fourniture et mise en œuvre de regard béton diam 1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm 12,5 kN 134,09 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 134,09 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg 112,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé 112,00 134,09 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD 17.6 Manchon la réparation long laiton pour PEHD 17.6 Manchon la réparation la réparation la réparation la réparation la réparation la réparati	605,00 € 27,50 € 203,50 € 286,00 €
Fourniture et mise en œuvre de regard béton diam unité 1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm unité 112,00 55,07	27,50 € 203,50 € 286,00 €
1000 jusqu'à 1,20 mètre 16.2 Plus-value par tranche de 10 cm 16.3 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mm 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mm 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mm 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 10.5 37,55 11.4 46,00 11.5 55,07 11.6 11.5 11.5 11.5 11.5 11.5 11.5 11.5	27,50 € 203,50 € 286,00 €
16.2Plus-value par tranche de 10 cmunité46,0055,0716.3Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kNunité112,00134,0916.4Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kNunité158,00189,1617ACCESSOIRESunité91,00108,9517.1Bouche a clé complète série lourde 10 kgunité91,00108,9517.2Bouche a clé complète Rehaussableunité112,00134,0917.3Entourage Béton pour bouche à cléunité22,0026,3417.4Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mmunité22,0026,3417.5Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mmunité29,0034,7217.6Manchon de réparation long laiton pour PEHDunité39,0010.00	203,50 € 286,00 €
Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 125 kN 16.4 Fourniture et mise en œuvre de tampon fonte classe 400 kN 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mm 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mm 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD 134,09 149,16 158,00 189,16 189,16 189,16 189,16 189,16 189,16 189,16 189,16 189,16 112,00 108,95 112,00 108,95 112,00 1134,09 1134,0	203,50 € 286,00 €
400 kN 17 ACCESSOIRES 17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg unité 91,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mm 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 29,00 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 10.0	
17.1 Bouche a clé complète série lourde 10 kg unité 91,00 108,95 17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 22,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 29,00 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 10.00	
17.2 Bouche a clé complète Rehaussable unité 112,00 134,09 17.3 Entourage Béton pour bouche à clé unité 22,00 26,34 17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 22,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 29,00 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 10.00	
17.2Bouche a clé complète Rehaussableunité112,00134,0917.3Entourage Béton pour bouche à cléunité22,0026,3417.4Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mmunité22,0026,3417.5Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mmunité29,0034,7217.6Manchon de réparation long laiton pour PEHDunité39,0010.00	66,00€
17.3Entourage Béton pour bouche à cléunité22,0026,3417.4Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 25 mmunité22,0026,3417.5Manchon de réparation long laiton pour PEHD diamètre 32 mmunité29,0034,7217.6Manchon de réparation long laiton pour PEHDunité39,0010.25	82,50 €
17.4 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 22,00 26,34 17.5 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 29,00 34,72 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000	27,50 €
diamètre 32 mm 17.6 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 39,00	34,65 €
dilite 35,001	46,20 €
diamètre 40 mm 46,69	75,90 €
17.7 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 55,00 65,85	118,80 €
17.8 Manchon de réparation long laiton pour PEHD unité 57,00 68,24	161,70 €
17.9 Manchon de réparation inox DN 50 unité 76,00 90,99	107,80 €
17.10 Manchon de réparation inox DN 60 unité 76,00 90,99	139,70 €
17.11 Manchon de réparation inox DN 80 unité 93,00 111,34	143,00 €
17.12 Manchon de réparation inox DN 100 unité 108,00 129,30	155,10 €
17.13 Manchon de réparation inox DN 150 unité 117,00 140,07	260,70 €
17.14 Manchon de réparation inox DN 200 unité 142,00 170,00	299,20 €
17.15 Manchon de réparation inox DN 250 unité 164,00 196,34	562,10€
17.16 Coude de raccordement laiton pour PEHD diamètre 25 unité 22,00 26,34	27,50 €
17.17 Coude de raccordement laiton pour PEHD diamètre 32 unité 28,00 33,52	31,90 €
17.18 Coude de raccordement laiton pour PEHD diamètre 40 unité 55,00 65,85	53,90 €
17.19 Coude de raccordement laiton pour PEHD diamètre 50 unité 63,00 75,42	66,00€
17.20 Coude de raccordement laiton pour PEHD diamètre 63 unité 84,00 100,57	107,80 €
17.21 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 25 mm unité 34,00 40,71	38,50 €
17.22 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 32 mm unité 41,00 49,09	E0 00 C
17.23 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 40 mm unité 65,00 77,82	52,80 €
17.24 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 50 mm unité 65,00 77,82	75,90 €
17.02	
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90	75,90 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec unité 185,00	75,90 € 101,20 € 136,40 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 19.2 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 18.2 Coffre à compteur encastré isolé 6 faces unité 284,00 340,01	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 € 825,00 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 18.2 Coffre à compteur encastré isolé 6 faces unité 284,00 340,01 18.3 Coffre à compteur type Borne isolé 6 faces unité 235,00 281,34	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 € 825,00 € 935,00 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 18.2 Coffre à compteur encastré isolé 6 faces unité 284,00 340,01 18.3 Coffre à compteur type Borne isolé 6 faces unité 235,00 281,34 18.4 Robinet avant compteur verrouillable diamètre 15 mm unité 30,00 35,92	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 € 825,00 € 935,00 € 35,20 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 18.2 Coffre à compteur encastré isolé 6 faces unité 284,00 340,01 18.3 Coffre à compteur type Borne isolé 6 faces unité 235,00 281,34 18.4 Robinet avant compteur verrouillable diamètre 15 mm unité 30,00 35,92 18.5 Robinet avant compteur verrouillable diamètre 20 mm unité 30,00 35,92	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 € 825,00 € 935,00 € 35,20 € 39,60 €
17.25 Té de raccordement Laiton pour PEHD diamètre 63 mm unité 106,00 126,90 18 EQUIPEMENTS POUR COMPTEURS 18.1 Coffre à compteur Type Jumbo grand modèle avec rehausse et couvercle isolé 18.2 Coffre à compteur encastré isolé 6 faces unité 284,00 340,01 18.3 Coffre à compteur type Borne isolé 6 faces unité 235,00 281,34 18.4 Robinet avant compteur verrouillable diamètre 15 mm unité 30,00 35,92	75,90 € 101,20 € 136,40 € 308,00 € 825,00 € 935,00 € 35,20 €

18.8	Clapet anti-retour à 2 purgeurs pour compteur de 15 mm	unité	30,00	35,92	37,40 €
18.9	Clapet anti-retour à 2 purgeurs pour compteur de 20 mm	unité	30,00	35,92	50,60 €
18.10	Clapet anti-retour à 2 purgeurs pour compteur de 30 mm	unité	55,00	65,85	74,80 €
18.11	Clapet anti-retour à 2 purgeurs pour compteur de 40 mm	unité	63,00	75,42	107,80 €
19	OPERATIONS DE MISE EN SERVICE				
19.1	Essais en pression suivant prescriptions Fascicule 71				5,50 €
19.2	Désinfection et analyse de contrôle de potabilité par branchement	forfait	42,00	50,28	47,30 €
19.3	Essais en pression, désinfection et analyse de potabilité pour canalisations	ml	1,00	1,20	11,00 €
20	RECOLEMENTS				
20.1	Relevés de terrain par géoréférencement pour les canalisations	km	1 980,00	2370,47	2 090,00 €
20.2	Relevés de terrain par géoréférencement pour les ouvrages ponctuels	unité	158,00	189,16	38,50 €
21	RECHERCHE DE FUITES				
21.1	Corrélation acoustique, comprenant personnel spécialisé, matériel de détection, rapports	journée	495,00	592,62	550,00 €
21.2	Investigation au gaz traceur, comprenant personnel spécialisé, matériel de détection, rapports	journée	495,00	592,62	550,00 €
21.3	Investigation par écoute au sol, comprenant personnel spécialisé, matériel de détection, rapports	heure	64,00	76,62	65,00€
22	ASSISTANCE TECHNIQUE (petits travaux)				
22.1	Prise en charge du dossier, (fourniture d'éléments technique, édition de plans, préparation de réunion)				530,60 €
23.2	Participation à la réunion de lancement du projet				153,20 €
24.3	Visite terrain initiale	forfait	471,00	563,88	107,80 €
24.4	Déplacement ou réunion supplémentaire	heure	68,00	81,41	79,20 €
25	REMISE A NIVEAU DE BAC				
25.1	Remise à niveau y compris toutes sujétions sauf fourniture de la BAC	unité	130,00	155,64	114,40 €
26	REMISE A NIVEAU DE TAMPONS				
26.1	Remise à niveau y compris toutes sujétions sauf fourniture du tampon	unité	475,00	568,67	649,00€
27	TRAVAUX EN REGIE				
27.1	Ouvrier spécialisé, comprenant véhicule et outillage	heure	56,00	67,04	56,10 €
27.2	Technicien (fontainier ou électromécanicien), comprenant véhicule et outillage	heure	63,00	75,42	79,20€
27.3	Mini-pelle avec chauffeur	heure	80,00	95,78	70,40 €
27.4	Tractopelle avec chauffeur	heure	102,00	122,12	89,76 €
27.5	Camion benne < 19 tonnes	heure	86,00	102,96	75,68 €
27.6	Camion benne <= 19 tonnes	heure	102,00	122,12	89,76 €
27.7	Compresseur d'air y compris accessoires	heure	17,00	20,35	14,96 €

Prix	complémentaires		Prix unitaire en € HT
Α	Fourniture et appairage d'un dispositif de radio-relève préinstallé sur son compteur payé à part		
A1	pour un compteur de DN < 100 mm	u	46,00€
A2	pour un compteur de DN >= 100 mm	u	87,00€
В	Installation ou remplacement d'un module radio sur compteur en place comprenant fourniture du module radio, appairage et dépose de l'ancien		
B1	pour un compteur de DN < 100 mm	u	72,00€
B2	pour un compteur de DN >= 100 mm	u	113,00€
С	Si radio relève des compteurs déployée: Frais d'intervention pour relève manuelle du compteur d'eau à défaut ou refus du module radio imputable à l'abonné	u	20,00€
D	Plus-value aux prix 27,1 et 27,2 dans le cadre d'une intervention en astreinte conformément aux dispositions de l'article 14,2 du CCTP)	%	25%

E	Mise en œuvre d'un groupe électrogène de 250 KVA		
E1	Transport pour mise en place	Forfait	160,00€
E2	Transport pour repliement	Forfait	160,00€
E3	Plus-value au prix E1 et E2 pour transport hors heures ouvrées	%	50%
E4	Mise à disposition groupe électrogène 250kva yc cablage, mise en route et gestion et surveillance non compris la fourniture du carburant facturée à part au prix du marché	la journée	330,00€
E5	Moins-value au prix E4 à compter du 10° jour d'utilisation	la journée	15%

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> LE DE NAC CAPDENAC

Pour extrait conforme,

Le Maire,

tephane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Sténher BERARD

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024195DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/196 <u>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : ORGANISATION DU SERVICE -</u> INFORMATIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, aborde les évolutions relatives au budget de l'Assainissement.

Le service de l'Eau est un Service Public Industriel et Commercial qui doit s'équilibrer par lui-même. La section de fonctionnement qui encaisse les recettes doit être largement bénéficiaire afin de financer la section d'investissement en partie sur fonds propres. Depuis la fin de la délégation de service public le 1er juillet 2017, ce budget est géré en régie et perçoit directement tous les produits des factures des usagers : domestiques, industriels et syndicats raccordés. L'exploitant des installations d'eau potable est désormais rémunéré sur la base d'un marché public qui court jusqu'au 31 décembre 2024 et qui est en cours de renouvellement de 2025 à 2028.

A la suite de l'annonce du Premier Ministre, le transfert de la compétence de l'Assainissement n'est plus prévu de façon obligatoire pour les Communes appartenant à une Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 sachant qu'il l'est déjà pour les Communautés d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. La Communauté du Grand Figeac et ses Communes peuvent décider par délibération concordante du transfert facultatif.

Au vu du transfert de la compétence Eau, le Syndicat de Capdenac-Le-Haut devrait intégrer les Communes de Figeac et Capdenac-Gare pour la compétence assainissement au 1er janvier 2026 afin de créer un Syndicat urbain

La Commune se fait accompagner dans la gestion du service par le cabinet Gaxieu en matière :

- de tarification pour un juste financement du service entre les différents usagers et au vu du plan pluriannuel d'investissement,
- d'analyse et de suivi du marché public contracté avec l'exploitant et pour le renouvellement du contrat,
- d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des travaux sur les ouvrages de traitement,
- de suivi du système global d'assainissement compte-tenu de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la station d'épuration qui comprend l'analyse des rejets des industriels et de la station d'épuration, en lien avec la Police de l'Eau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le budget ne dégage que 120 000 € d'excédent lié à l'augmentation des prix de l'exploitant, ce qui permet l'autofinancement en partie des investissements appelé affectation de résultat. Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel ou les finances de gros travaux de renouvellement de réseaux. La section de fonctionnement 2024 dégagera un excédent global de l'ordre de 1 045 000 € dont 920 410 € d'excédent reporté 2023. Cet excédent va servir à financer les travaux 2024 à hauteur 466 000 €. L'excédent non utilisé d'environ de près de 579 000 € sera reporté en 2025.

2024 : faits marquants :

-étude de faisabilité pour l'intégration à un Syndicat

Les évolutions 2024 en dépenses :

- forte augmentation des prix de la prestation de l'exploitant compte-tenu de l'augmentation de certains indices du BTP (Bâtiments Travaux Publics) soit environ de 30%

Les évolutions 2024 en recettes :

- recettes supplémentaires dues à l'augmentation du prix de l'eau de 4,8%

Les évolutions 2025 en recettes :

En 2025, une nouvelle réglementation en matière de redevances de l'Agende de l'Eau Adour Garonne affecte la facture d'Eau et Assainissement des usagers. La réforme des redevances vise à :

- promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.

▶ Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il est proposé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

- -d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour neutraliser cette baisse
- -et d'appliquer une augmentation de 2 % (inflation + travaux)

Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.

En ce qui concerne les industriels régis par la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- -les industriels qui ont un diamètre de compteur AEP <60 mm ont une part fixe plus importante que les gros ICPE du fait de l'application d'un abonnement faible égal à celui des abonnés domestiques. Leur facture 2025 suivra la facture des abonnés domestiques.
- -Pour les gros industriels qui ont un diamètre de compteur AEP égal à 80 mm ou égal et supérieur à 100 mm, la réforme a un impact fortement négatif. Il est proposé de maintenir les tarifs municipaux 2024 en 2025 : l'augmentation de leur facture résultera uniquement des effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.
- ► En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

- ▶Branchements : 20 000 € / an.
- ▶Station d'épuration : les travaux d'entretien sont prévus pour un montant global de 80 000 €
- ▶ Plan Pluriannuel d'Investissement : renouvellement des canalisations d'eau usées avec créations de réseaux séparatif et pluvial distincts
- -en 2024 : avenue Albert Thomas et rue Émile Maruéjouls : 1 112 000 €
- -en 2025 : solde avenue Albert Thomas, rues Pierre Sémard et Victor Hugo : 1 073 000 €
- ▶ Schéma directeur : compte-tenu de la problématique de la gestion des eaux pluviales, l'étude hydraulique avec la mise à jour du schéma d'assainissement (pluvial et eaux usées) est reportée sur les années 2025 et 2026, le montant prévisionnel est de 150 000 € avec un dossier Loi sur l'eau obligatoire estimé à 30 000 €.

Recettes d'investissement

- ► Fort montant des amortissements (dépense obligatoire de la section de fonctionnement) : 190 000 €.
- ► Le déficit d'investissement 2024 sera financé en partie par autofinancement via l'affectation de résultat à hauteur de 170 000 € et par un emprunt de 600 000 €
 - ▶ Subvention pour le schéma d'assainissement : 30 000 € à confirmer

CAPDENAC

Le Conseil Municipal prend note des informations budgétaires 2024 et 2025 relatives au budget de l'Assainissement.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024

Stéphane BÉRARD.

A CAPDENAC-GARE, le 9 décembre 2024 Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024196DE-DE Reçu le 09/12/2024

N°2024/197 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : RECOURS À L'EMPRUNT

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que pour financer la première partie du programme des travaux de modernisation des réseaux assainissement et eau potable avenue Albert Thomas, rues Émile Maruéjouls, Victor Hugo et Pierre Sémard, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 € afin de financer les dépenses d'investissement d'assainissement 2024.

Le montant d'emprunt de 600 000 € qui a été budgétisé est en cohérence avec l'autofinancement prévisionnel qui va être dégagé par la section de fonctionnement.

Choix du taux : fixe au vu du contexte actuel

Durée : 15 ans

Le choix s'effectue au vu de la structure et de l'extinction de la dette de la Collectivité et au vu du coût de l'emprunt. Trois établissements bancaires ont été consultés : la Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la Banque Postale

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte la proposition de l'établissement La Banque Postale comme suit :

Objet du contrat de prêt	Financement des travaux d'assainissement
Score Gissler	1A
Tranche	Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040
Montant du contrat de prêt	600 000 €
Durée du contrat de prêt	15 ans
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 27 janvier 2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,46 %
Montant des intérêt	158 525,67 €
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10% du montant du contrat du prêt

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- Prend l'engagement en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, à signer le contrat de prêt et accepte toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire, LAPDENAC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous Paraure le 3 décembre 2024 et de la publication le 3 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 3 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024197DE-DE Reçu le 03/12/2024

N°2024/198 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, annonce qu'en 2025, une nouvelle réglementation en matière de redevances de l'Agende de l'Eau affecte la facture d'Eau et Assainissement des usagers. La réforme des redevances vise à :

- promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.

▶ Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il est proposé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

-d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour neutraliser cette baisse

-et d'appliquer une augmentation de 2 % (inflation + travaux)

Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.

En ce qui concerne les industriels régis par la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- -les industriels qui ont un diamètre de compteur AEP <60 mm ont une part fixe plus importante que les gros ICPE du fait de l'application d'un abonnement faible égal à celui des abonnés domestiques. Leur facture 2025 suivra la facture des abonnés domestiques.
- -Pour les gros industriels qui ont un diamètre de compteur AEP égal à 80 mm ou égal et supérieur à 100 mm, la réforme a un impact fortement négatif. Il est proposé de maintenir les tarifs municipaux 2024 en 2025 : l'augmentation de leur facture résultera uniquement des effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.
- ► En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les tarifs suivants :

Tarifs en HT €/an	2024	2025
Abonnés domestiques et Installations Classées pour la Protection de		
l'Environnement - ICPE : diamètre de compteur AEP <60 mm		
part fixe	33,36	34,70
part variable au m³	1,2286	1,2777
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE		
part fixe: diamètre de compteur AEP 20 mm	547	569
part fixe: diamètre de compteur AEP 50 mm	3 176	3 303
part fixe: diamètre de compteur AEP égal à 80 mm	19 960	19 960
part fixe: diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm	31 756	31 756
part variable à la tonne de DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1 305	1 305
Abonnés : autres services publics : Syndicat de Capdenac		
part variable au m³ (selon convention)	1,2432	1,2929

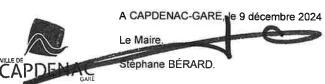
RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait donforme, Le Maire, CAPDENAC Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024



N°2024/199 TARIFS ET PARTICIPATIONS DE L'ASSAINISSEMENT AU 1er JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose :

-de reconduire les participations exigibles au titre de l'urbanisme,

-d'augmenter le tarif de la prise en charge des matières de vidange à la station d'épuration de 4,5% qui passe de 22 à 23 €

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les participations et tarifs suivants :

Participations et tarifs	2024	2025
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	€N	et
Logement individuel : participation pour l'Assainissement Collectif pour les domestiques / par logement	2 604 €	2 604 €
Immeuble collectif: participation pour l'Assainissement Collectif pour les domestiques / par logement :		
Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} logement	2 192 €	2 192 €
Du 6 ^{ème} au jusqu'au 10 ^{ème} logement	1 096 €	1 096 €
À partir du 10 ^{ème} logement	549 €	549 €
Participation pour l'assainissement collectif pour les assimilés domestiques / Part fixe	2 088 €	2 088 €
Part variable par équivalent usager selon la nature de l'activité	198 €	198 €
Dépôt à la station d'épuration : matières de vidange / le m³	22 € HT	23 € HT

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

CAPDENAC

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024199DE-DE Reçu le 09/12/2024

N°2024/200 TARIFS DES TRAVAUX DU RÉSEAU DE L'ASSAINISSEMENT AU 1er JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que les travaux de canalisation et de branchement au réseau d'assainissement ou réseau pluvial font l'objet d'un devis sur la base des tarifs de la délibération du Conseil Municipal. Les prix 2024 sont reconduits en 2025.

Vu les tarifs mentionnés dans le marché de travaux relatif au réseau de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote les tarifs suivants,
- Dit que les dommages occasionnés par les particuliers ou les entreprises sur le réseau d'assainissement seront remboursés sur la base des dépenses supportées par la Commune (travaux de mise en sécurité, coût des travaux, frais divers, etc.).

Désignation	Unitá	Prix	Prix Unitaire (€H1	
	Unité	2023	2024	2025
LOT N°3 : RESEAUX EAUX USEES ET PLUVIALES				
INSTALLATION DE CHANTIER	F	530,00	575,00	575,0
CONSTAT D'HUISSIER PAR UNITE DE CONSTRUCTION	U	318,00	345,00	345,0
ALTERNAT PAR FEUX	F	53,00	57,50	57,5
ALTERNAT MANUEL	1/2 J	265,00	287,50	287,5
SONDAGE OU TERRASSEMENT POUR REPERAGE TRX DIVERS	U	148,40	161,00	161,0
MAIN D'ŒUVRE	Н	47,70	51,75	51,7
IMPLANTATION GENERALE	F	90,10	97,75	97,
PLAN DE RECOLEMENT				
PLAN DE RECOLEMENT - CANALISATION	M	9,54	10,35	10,
PLAN DE RECOLEMENT - OUVRAGE	U	11,66	12,65	12,0
DECOUPAGE DE CHAUSSEE OU TROTTOIR	M	1,27	1,38	1,3
GENIE CIVIL + CANALISATION PROFONDEUR < 1,30 M				-
CANALISATION DIAM 125 PVC CR8	M	75,26	81,65	81,0
CANALISATION DIAM 160 PVC CR8	M	80,56	87,40	87,
CANALISATION DIAM 200 PVC CR8	M	89,04	96,60	96,
CANALISATION DIAM 315 PVC CR8	М	112,36	121,90	121,
CANALISATION DIAM 400 PVC CR8	М	125,08	135,70	135,
CANALISATION DIAM 500 PVC CR8	М	143,10	155,25	155,
CANALISATION DIAM 600 PVC CR8	M	148,40	161,00	161,
CANALISATION DIAM 800 PVC CR8	М	165,36	179,40	179,
CANALISATION DIAM 300 BETON 135A	М	90,10	97,75	97,
CANALISATION DIAM 400 BETON 135A	M	99,64	108,10	108,
CANALISATION DIAM 500 BETON 135A	M	114,48	124,20	124,
CANALISATION DIAM 600 BETON 135A	М	118,72	128,80	128,
CANALISATION DIAM 800 BETON 135A	М	132,50	143,75	143,
CANALISATION DIAM 1000 BETON 135A	M	145,75	158,13	158,
CANALISATION DIAM 1200 BETON 135A	M	196,10	212,75	212,
GENIE CIVIL + CANALISATION PROFONDEUR MOYENNE 1,60 M				
CANALISATION DIAM 125 PVC CR8	М	0,00	0,00	0,
CANALISATION DIAM 160 PVC CR8	M	90,10	97,75	97,
CANALISATION DIAM 200 PVC CR8	М	96,46	104,65	104,
CANALISATION DIAM 315 PVC CR8	М	107,06	116,15	116,
CANALISATION DIAM 400 PVC CR8	M	134,62	146,05	146,
CANALISATION DIAM 500 PVC CR8	M	150,52	163,30	163,
CANALISATION DIAM 600 PVC CR8	M	171,72	186,30	186,
CANALISATION DIAM 800 PVC CR8	M	178,08	193,20	193,
CANALISATION DIAM 300 BETON 135A	M	198,22	215,05	215,
CANALISATION DIAM 400 BETON 135A	M	108,12	117,30	117,
CANALISATION DIAM 500 BETON 135A	M	119,78	129,95	129,
CANALISATION DIAM 600 BETON 135A	M	137,80	149,50	149,
CANALISATION DIAM 800 BETON 135A	M	142,04	154,10	154,
CANALISATION DIAM 1000 BETON 135A	M	159,00	172,50	172,

CANALISATION DIAM 1200 BETON 135A	M	235,32	255,30	255,30
PLUS-VALUE PRIX 10 ET 11 POUR SUR PROFONDEUR AU DM/M			4.45	4.45
CANALISATION DIAM 125 PVC CR8	DM/M	1,06	1,15	1,15
CANALISATION DIAM 160 PVC CR8	DM/M	1,06	1,15	1,15
CANALISATION DIAM 200 PVC CR8	DM/M	2,12	2,30	2,30
CANALISATION DIAM 315 PVC CR8	DM/M	2,12	2,30	2,30
CANALISATION DIAM 400 PVC CR8	DM/M	3,18	3,45	3,45
CANALISATION DIAM 500 PVC CR8	DM/M	3,18	3,45	3,45
CANALISATION DIAM 600 PVC CR8	DM/M	4,24	4,60	4,60
CANALISATION DIAM 800 PVC CR8	DM/M	5,30	5,75	5,75
CANALISATION DIAM 300 BETON 135A	DM/M	2,12	2,30	2,30
CANALISATION DIAM 400 BETON 135A	DM/M	3,18	3,45	3,45
CANALISATION DIAM 500 BETON 135A	DM/M	3,18	3,45	3,45
CANALISATION DIAM 600 BETON 135A	DM/M	4,24	4,60	4,60
CANALISATION DIAM 800 BETON 135A	DM/M	5,30	5,75	5,75
CANALISATION DIAM 1000 BETON 135A	DM/M	6,36	6,90	6,90
CANALISATION DIAM 1200 BETON 135A	DM/M	6,36	6,90	6,90
PLUS-VALUE PRIX 10 POUR SURLARGEUR TRANCHEE PROF <1,30 M				
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 125 PVC CR8	M	29,68	32,20	32,20
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 160 PVC CR8	М	31,80	34,50	34,50
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 200 PVC CR8	М	36,04	39,10	39,10
PLUS-VALUE PRIX 11 SURLARGEUR TRANCHEE PROF MOY 1,60 M				
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 125 PVC CR8	M	36,04	39,10	39,10
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 160 PVC CR8	M	38,16	41,40	41,40
PLUS-VALUE POUR 2ème CANALISATION DIAM 200 PVC CR8	M	42,40	46,00	46,00
PLUS-VALUE AUX PRIX 10, 11, 12, 13 ET 14 REMBLAI TRANCHEE GNT		,	,	
0/31,5	Т	25,44	27,60	27,60
GRAVE-EMULSION 0/10 S POUR COUCHE DE BASE TRANCHEE	T	114,48	124,20	124,20
GRAVE-CIMENT POUR COUCHE DE BASE TRANCHEE	M3	116,60	126,50	126,50
GRAVE-BITUME 0/10 POUR COUCHE DE BASE TRANCHEE	Т	121,90	132,25	132,25
COUCHE D'ACCROCHAGE	M2	0,53	0,58	0,58
ENDUIT BICOUCHE				
ENDUIT BICOUCHE BEE 31 A LA REPANDEUSE	M2	10,60	11,50	11,50
ENDUIT BICOUCHE BEE 31 A LA MAIN	M2	15,90	17,25	17,25
ENDUIT BICOUCHE BEE 32 A LA REPANDEUSE	M2	10,60	11,50	11,50
ENDUIT BICOUCHE BEE 32A LA MAIN	M2	15,90	17,25	17,25
BETON BITUMINEUX 0/10 OU 0/6 POUR FINITION TRANCHEE	Т	132,50	143,75	143,75
BETON BITUMINEUX A FROID 0/10 OU 0/6 POUR FINITION TRANCHEE	Т	127,20	138,00	138,00
BORDURES OU CANIVEAU EN BETON PREFABRIQUE				
BORDURES T2	М	21,20	23,00	23,00
BORDURES A2	M	21,20	23,00	23,00
CS2	M	39,22	42,55	42,55
CS1	M	35,30	38,30	38,30
P1	M	15,90	17,25	17,25
P2	M	17,49	18,98	18,98
11	M	25,44	27,60	27,60
CC2	M M	32,86	35,65	35,65
	M	27,56	29,90	29,90
CC1	M	111,30	120,75	120,75
BANDE D'EVEIL ET DE VIGILANCE (DALLE PODOTACTILE)			575,00	575,00
CONSTITUTION DE TROTTOIRS EN BETON	M3	530,00		
CONSTITUTION DE TROTTOIRS EN PAVES	M ²	121,90	132,25	132,25
TRANCHEE POUR RESEAUX SECS	1.5	47.70	E4 7F	E4 75
TRANCHEE POUR UN RESEAU	M	47,70	51,75	51,75
TRANCHEE POUR DEUX RESEAUX	M	53,00	57,50	57,50
PLUS-VALUE AU PRIX 26 SURLARGEUR RESEAU SUPP A PROF 1 M	M	58,30	63,25	63,25
FOURREAU DE RESERVATION DE RESEAUX SECS				
FOURREAU DE RESERVATION DIAM 63 MM	M	3,82	4,14	4,14
FOURREAU DE RESERVATION DIAM 75 MM	M	4,24	4,60	4,60
FOURREAU DE RESERVATION DIAM 90 MM	M	5,30	5,75	5,75
FOURREAU DE RESERVATION DIAM 110 MM	M	6,47	7,02	7,02
FOURREAU DE RESERVATION DIAM 160 MM	M	7,53	8,17	8,17
FOURREAU DE RESERVATION TELEPHONIE DIAM 25/28 MM	M	9,54	10,35	10,35

FOURREAU DE RESERVATION TELEPHONIE DIAM 42/45 MM	M	20,14	21,85	21,85
GRILLAGE AVERTISSEUR	М	1,06	1,15	1,15
CHAMBRE DE TIRAGE TELECOM L2T	U	402,80	437,00	437,00
CHAMBRE DE TIRAGE TELECOM L1T	U	328,60	356,50	356,50
CHAMBRE DE TIRAGE TELECOM LOT	U	196,10	212,75	212,75
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 OU 800				-
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 D400	U	790,76	857,90	857,90
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 C250	U	761,08	825,70	825,70
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800 D400	U	739,88	802,70	802,70
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800 C250	U	693,24	752,10	752,10
PLUS-VALUE SUR PROF >1,30 M REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000				
OU 800				
PLUS-VALUE SUR PROF REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000	DM/M	21,20	23,00	23,00
PLUS-VALUE SUR PROF REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800	DM/M	15,90	17,25	17,25
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 OU 800 DISPOSITIF INODORE				
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 D400 - DISPOSITIF INODORE	U	1 011,24	1097,10	1097,10
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 1000 C250 - DISPOSITIF INODORE	U	973,08	1055,70	1055,70
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800 D400 - DISPOSITIF INODORE	U	914,78	992,45	992,45
REGARD DE VISITE DE DIAMETRE 800 C250 - DISPOSITIF INODORE	U	886,16	961,40	961,40
REGARD-AVALOIR AVEC PROFIL BORDURES T2 OU A2	U	472,76	512,90	512,90
AVALOIR A GRILLE				
AVALOIR A GRILLE 60*60 + PAG2	U	914,78	992,45	992,45
AVALOIR A GRILLE 60*60	U	482,30	523,25	523,25
AVALOIR A GRILLE 50*50	U	433,54	470,35	470,35
AVALOIR A GRILLE 40*40	U	385,84	418,60	418,60
AVALOIR A GRILLE 80*80	U	708,08	768,20	768,20
RACCORDEMENT SUR REGARD EXISTANT	U	169,60	184,00	184,00
PIQUAGE SUR RESEAU EU EXISTANT				
PIQUAGE CANALISATION PVC CR8 DIAM 100	U	90,10	97,75	97,75
PIQUAGE CANALISATION PVC CR8 DIAM 125	U	100,70	109,25	109,25
PIQUAGE CANALISATION PVC CR8 DIAM 160	U	111,30	120,75	120,75
PIQUAGE CANALISATION PVC CR8 DIAM 200	U	132,50	143,75	143,75
PIQUAGE CANALISATION PVC CR8 DIAM 300	U	169,60	184,00	184,00
TABOURET DE BRANCHEMENT PARTICULIER				
TABOURET DE BRANCHEMENT PARTICULIER DIAM 125 MM	U	222,60	241,50	241,50
TABOURET DE BRANCHEMENT PARTICULIER DIAM 160 MM	U	254,40	276,00	276,00
TABOURET DE BRANCHEMENT PARTICULIER DIAM 200 MM	U	275,60	299,00	299,00
TETES DE SECURITE POUR CANALISATION				
TETES DE SECURITE POUR DIAM 200	U	58,30	63,25	63,25
TETES DE SECURITE POUR DIAM 300	U	79,50	86,25	86,25
TETES DE SECURITE POUR DIAM 400	U	111,30	120,75	120,75
TETES DE SECURITE POUR DIAM 500	U	153,70	166,75	166,75
TETES DE SECURITE POUR DIAM 600	U	180,20	195,50	195,50
TETES DE BUSES POUR CANALISATION			•	
TETES DE BUSE POUR DIAM 200	U	37,10	40,25	40,25
TETES DE BUSE POUR DIAM 300	U	58,30	63,25	63,25
TETES DE BUSE POUR DIAM 400	U	90,10	97,75	97,75
TETES DE BUSE POUR DIAM 500	U	132,50	143,75	143,75
TETES DE BUSE POUR DIAM 600	U	159,00	172,50	172,50
DEVERSOIR D'ORAGE	Ū	1 643,00	1782,50	1782,50
RACCORDEMENT DES DESCENTES D'EAU AU PLUVIAL	Ü	524,70	569,25	569,25
REPRISE DE RESEAUX EXISTANTS	Ü	1 605,90	1742,25	1742,25
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE		1 000,00	17 72,20	1172,20
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 125 MM	F	1 348,32	1462,80	1462,80
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 160 MM	F	1 476,79	1602,18	1602,18
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 200 MM	F	1 605,26	1741,56	1741,50
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 315 MM	F	1 733,74	1880,94	
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 400 MM	F	1 913,09	2075,52	
REPARATION SUR CONDUITE EXISTANTE DIAM 500 MM	F	2 003,40	2173,50	2173,50
CLAPET ANTI-RETOUR		~ 300,40	2110,00	2173,30
CLAPET ANTI-RETOUR DIAM 200 MM	F	695,36	754,40	754,40
CLAPET ANTI-RETOUR DIAM 315 MM	F	751,54	815,35	

CLAPET ANTI-RETOUR DIAM 400 MM	F	984,74	1068,35	1068,35
CLAPET ANTI-RETOUR DIAM 500 MM	F	1 123,60	1219,00	1219,00
ESSAIS SUR RESEAU				
ESSAIS SUR RESEAU DIAM 160 MM	F	265,00	287,50	287,50
ESSAIS SUR RESEAU DIAM 200 MM	F	291,50	316,25	316,25
ESSAIS SUR REGARD 800 MM OU 1000 MM	F	26,50	28,75	28,75
MISE A NIVEAU D'OUVRAGE				
MISE A NIVEAU DE BOUCHES A CLE	U	43,46	47,15	47,15
MISE A LA COTE DE GRAND REGARD DE VISITE	U	159,00	172,50	172,50
MISE A LA COTE DE PETIT REGARD DE VISITE	U	86,92	94,30	94,30
MISE A LA COTE DE REGARD DE VISITE DIAMETRE 800 OU 1000 MM	U	402,80	437,00	437,00
MISE A LA COTE DE POTEAU INCENDIE	U	190,80	207,00	207,00
CROISEMENT DE RESEAUX DE DIAM SUP A 300 MM	U	169,60	184,00	184,00
BETON POUR TRAVAUX ANNEXES	M3	296,80	322,00	322,00
GEOTEXTILE ANTI CONTAMINANT + GEOTEXTILE ANTI-POINCON	M2	3,18	3,45	3,45
GABIONS MATELAS DOUBLE TORSION	M2	90,10	97,75	97,75
ENROCHEMENTS EN BLOCS ROCHEUX	M3	96,46	104,65	104,65
ENROCHEMENTS EN BLOCS BETON PREFABRIQUES	M3	196,10	212,75	212,75
MUR MACONNE				
MACONNERIE EN PARPAINGS CREUX	M²	58,30	63,25	63,25
MACONNERIE EN PARPAINGS A BANCHER 20*20*50	M ²	111,30	120,75	120,75
MACONNERIE EN PARPAINGS A BANCHER 25*20*50	M²	116,60	126,50	126,50
MACONNERIE EN PIERRE DE PAYS NON GELIVE	M3	265,00	287,50	287,50
MATERIEL DE LOCATION AVEC CHAUFFEUR				
TRACTOPELLE 2 ROUES MOTRICES	Н	53,00	57,50	57,50
PELLE A CHENILLES < 6T	Н	45,58	49,45	49,45
PELLE A CHENILLES > 6T	Н	71,02	77,05	77,05
PELLE A PNEUS <6 T	Н	53,00	57,50	57,50
PELLE A PNEUS >6 T	Н	78,44	85,10	85,10
CAMION BENNE 6*4	Н	56,18	60,95	60,95
CAMION BENNE 4*2	Н	53,00	57,50	57,50
COMPRESSEUR AVEC EQUIPEMENTS	Н	11,66	12,65	12,65
MAIN D'ŒUVRE				
SOUDEUR	Н	53,00	57,50	57,50
ELECTRO-MECANICIEN	H	62,54	67,85	67,85
PLUS-VALUE POUR TRAVAIL DE NUIT	Н	24,38	26,45	26,45

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous refecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024200DE-DE Reçu le 09/12/2024

N°2024/201 <u>AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE REJETS AVEC L'ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL ICPE : ABATTOIR DE CAPDENAC</u>

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose que la convention de raccordement signée avec l'établissement industriel SARL Abattoir de Capdenac, est valable jusqu'au 31 décembre 2024 au vu des avenants successifs signés. Compte-tenu de l'importance de cette entreprise en termes de volumes à traiter à la station d'épuration, il propose de la reconduire pour une année supplémentaire sous la forme d'un avenant n°4 afin de prendre le temps de travailler leur nouvelle convention.

Vu la convention de raccordement signée avec la SARL Abattoir de Capdenac valable jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu l'avenant n°1 prolongeant les conventions de rejets jusqu'au 31 décembre

2022,

Vu l'avenant n°2 prolongeant les conventions de rejets jusqu'au 31 décembre

2023,

Vu l'avenant n°3 prolongeant les conventions de rejets jusqu'au 31 décembre

2024,

Vu le projet d'avenant n°4,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le prolongement d'une année de la convention en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de rejets avec SARL Abattoir de Capdenac.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BERARD

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD,

N°2024/202

PRÉSENTATION D'UNE FACTURE TYPE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE rappelle ensuite que le Conseil Municipal a l'obligation de présenter les tarifs des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année à venir. Il ajoute que le décret du 28 avril 2016 complète les informations sur la facture d'eau potable comme suit :

« Dans le cas d'une tarification comportant un terme proportionnel au volume d'eau consommé, la facture mentionne également : « 1° Le coût de l'abonnement ; 2° Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au 1°, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)" ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE fait part de la nouvelle réglementation en 2025 en matière de redevances de l'Agende de l'Eau et qui affecte les tarifs Eau et Assainissement.

La réforme des redevances vise à :

- promouvoir une meilleure performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

Monsieur Bertrand CAVALERIE explique qu'en 2025, l'Agence de l'Eau Adour Garonne fixe encore les redevances. A partir de 2026, les redevances seront assujetties aux critères de performances des installations de la Commune.

Les paramètres de performance pris en compte pour l'eau potable sont :

- Performance réseau (rendements, ...)
- Gestion patrimoniale (Existence et mise à jour plan de réseau, aux de présence d'informations sur matériau / diamètre / date de pose, Présence d'informations fuites dans SIG, Existence et mise en œuvre d'un programme recherche de fuites et renouvellement canalisations)
- Les paramètres de performance pris en compte pour l'assainissement sont :
- Autosurveillance du système (Existence du Manuel d' Autosurveillance, Transmission des données, Qualité des données)
- Conformité réglementaire (STEP, Collecte temps sec, Collecte temps de pluie, Limitation rejets temps de pluie)
- Efficacité du système (Rendement DBO5, DCO, MES, Production/évacuation et destination des Boues, Absence de pollution constatée)

Evolution des redevances	2024	2025
Redevance pollution	0,3300	Supprimé
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500	Supprimé
Redevance préservation de la ressource en eau	0,1000	0.1100
Redevance de consommation		0,3200
Redevance Performance des réseaux Eau Potable		0.0700
Redevance Performance du système d'assainissement		0,1050
Total	0,6800	0,6050

L'impact de ces nouvelles redevances sur la facture de l'usager domestique est à la baisse en 2025 et à la hausse en 2026.

▶ Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9 €.

Il est proposé pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante :

- -d'augmenter les tarifs municipaux de 2% pour neutraliser cette baisse
- -et d'appliquer une augmentation de 2 % (inflation + travaux)
- Soit + 4%, soit une augmentation globale de la facture d'eau et d'assainissement des abonnés domestiques de 8,74 € en 2025. Pour mémoire l'augmentation en 2024 était de 10,30 €.
- ▶ En 2026, la réforme des redevances prévoit une prise en compte des critères de performances des installations de la Commune : une forte augmentation est à attendre.

Le Conseil Municipal, après délibération : Valide la tarification 2025 de l'eau et de l'assainissement comme suit :

	20	2024	22	2025	Evolution en %	Evolution en €
Facturation volume de référence	120	m³	120	120 m ³		
Postes de tarifications	au 01.0	au 01.01.2023	au 01.	au 01.01.2024		
Prix de l'eau :	ramené au m³	Pour 120 m ³	ramené au m³	Pour 120 m ³		
§ Part fixe : abonnement	0,5390 €	64,68 €	0,5605 €	67,26 €	4,00%	
§ Part variable	1,3433 €	161,20 €	1,3971 €	167,65 €	4,00%	
Sous total eau HT	1,8823 €	225,8750 €	1,9576 €	234,9100 €	4,00%	9,04 €
§ Part fixe : abonnement	0,2780 €	33,36 €	0,2892 €	34,70 €	4,00%	
§ Part variable	1,2286 €	147,43 €	1,2777 €	153,32 €	4,00%	
Sous total assainissement HT	1,5066 €	180,7916 €	1,5669 €	188,0232 €	4,00%	7,23 €
Redevance AEAG préservation de la ressource en eau (Voté sur base taux AEAG de 0,07)	0,10€	12,00 €	0,11€	13,20 €	10,00%	1,20 €
Redevance Performance des réseaux Eau Potable	• €	*	0,07 €	8,40 €	100%	8,40 €
2024 Redevance AEAG modernisation des réseaux assainissement 2025 Redevance AEAG performance du système assainissement	0,25 €	30,00 €	0,105€	12,60 €	-58,00%	- 17,40€
2024 Redevance AEAG lutte contre les pollutions 2025 Redevance AEAG consommation	0,33 €	39,60€	0,32€	38,40 €	-3,03%	- 1,20€
§ TVA sur l'eau : taux à 5,5%	0,13€	15,86 €	0,14€	16,22 €	2,29%	0,36 €
§ TVA sur l'assainissement : taux à 10%	0,16€	18,95€	0,17 €	20,06 €	2,89%	1,12€
Sous total taxes et redevances	0,97 €	116,40 €	0,91 €	108,88 €	-6,46%	- 7,52€
TOTAL	4,36 €	523,07 €	4,43 €	531,82 €	1,67%	8,74 €
Coût annuel de l'abonnement Eau TTC (5,5%) + Assainissement TTC (10%)		101,93 €		106,01 €		
Coût du litre TTC hors abonnement		0,0035 €		0,0035 €		

AEAG: Agence de l'Eau Adour Garonne

La part des abonnements doit être inférieur à 30% d'une facture de 120 m^3

montants des abonnements : eau et assainissement

montant total de la facture

part des abonnements

Dit qu'elle sera affichée en mairie, publiée sur le site internet et tenue à la disposition des administrés.

19,93%

19,49%

106,0086 € 531,8156 €

101,9313€ 523,0710 €

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024202DE-DE Reçu le 09/12/2024

2024/203 BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, explique qu'il convient de voter une décision modificative au Budget de la Commune comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES ET RECETTES

Opération 282 : Salle Agora : mise en place d'un système destratification d'air avec variateur :
 2 600 € financés par la prime Certificat d'Économie d'Energie : 2 600 € / opération neutre

DEPENSES

- Opération 282 : Salle Agora : Lancement d'une étude de faisabilité pour une rénovation et modification du plan de sécurité : 4 400 €
- Opération 240 : Voirie : aménagement d'un espace conteneurs reporté : 4 400 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Un dépassement est à prévoir sur les comptes :

60621 : Achat de gaz pour 20 000 €, le budget prévoyait une baisse du prix du gaz qui finalement ne s'est pas réalisée

60623 : Fournitures d'alimentation pour le restaurant scolaire pour 20 000 € dû à une augmentation des prix

65748 : Subventions autres personnes de droit privé pour 9 000 € dû à l'augmentation de la subvention à la Fédération des Œuvres Laïques - FOL

RECETTES

Ces dépenses non prévues sont financées par des recettes nouvelles non inscrites lors du vote du budget :

70312 : Redevance et taxes funéraires plus 15 000 € dû à la hausse de la redevance de la crémation adulte votée

7473 : Subvention participation Département de l'Aveyron plus 34 000 € suite à la prise en compte des dépenses supplémentaires 2020 liées au COVID (montant total de la participation encaissée : 56 582 €)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote la décision modificative n°4 du budget de la Commune comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	
60621	Combustible	20 000 €
60623	Alimentation	20 000 €
65748	Subventions autres personnes de droits privé	9 000 €
	Total	49 000 €
	Recettes	
70312	Redevance et taxes funéraires	15 000 €
7473	Subvention participation Département de l'Aveyron (liée à la crise sanitaire)	34 000 €
	Total	49 000 €
	Solde Section de fonctionnement	0 €

Section d'investissement

Dépenses		
Opération 282 - Agora	7 000 €	
Opération 240 - Voirie	-4 400 €	
Total	2 600 €	
Recettes		
Opération 282 - Agora	2 600 €	
Total	2 600 €	
Solde Section d'investissement	0€	

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

VILLE DE CAPDENAC GARE

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, & 6 décembre 2024

Le Maire,

APDENAC Stephane BERARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024203BF-BF Reçu le 06/12/2024

N°2024/204 BUDGET DE LA COMMUNE: MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE

PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

Vu la décision modificative n°4 apportée au Budget Principal de la Commune, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les modifications à apporter aux Autorisations de Programme et de Crédits de Payements (APCP) suivantes :

Opérations	DEPENSES				RECETTES					
- Operations	Réalisé	2024	2025	2026	TOTAL	Réalisé	2024	2025	2026	TOTAL
240 - Voirie de la Commune	126 118,57	662 453,00	50 000,00	290 000,00	1 128 571,57	0,00	471 011,00	0,00	0,00	471 011,00
282 - Agora	0,00	9 000,00	2 000,00	2 000,00	13 000,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements comme présentées.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

PDENAC

Pour extrait conferme,

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024204DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/205 BUDGET LOTISSEMENT COMBEVIGANE : CLÔTURE

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que, par délibération n°9/2021 en date du 8 février 2021, le Conseil Municipal a créé le Budget Annexe du Lotissement Combevigane en vue de la création d'un nouveau lotissement, il propose de supprimer ce budget annexe sachant qu'aucune dépenses et recettes n'ont été constatées, qu'il n'y a pas de solde de trésorerie et ni d'actif et de passif à intégrer dans le budget Principal.

Vu l'exposé,

Vu la délibération n°9/2021 du Conseil Municipal du 8 février 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la suppression du Budget annexe Lotissement Combevigane.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préferatire le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stephane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024205DE-DE Reçu le 06/12/2024 N°2024/206

INFORMATION RELATIVE AUX FLUX FINANCIERS 2024 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS ET VOTE D'UNE AVANCE DE SUBVENTION 2025 AU BUDGET DU CCAS – SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et Vice-présidente du CCAS, rappelle les dispositions de la délibération relative aux flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal de la Commune et les Budgets du CCAS, votée le 25 mars 2024. À la suite du travail avec le cabinet chargé de l'évaluation de la masse salariale, elle précise le nouvel atterrissage financier 2024 du Service d'Aide à Domicile.

ATERRISSAGE BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2024

<u>En recettes</u>, le budget 2024 présente une insuffisance importante de financement en raison de :

- -la sous tarification du Département de l'Aveyron, soit un tarif à 23.50 € par heure pour l'année 2024, la Commune de Capdenac-Gare vient anormalement soutenir ce service qui ne relève pas de sa compétence.
- -la baisse des heures effectives, la projection des heures réalisées à domicile est de 34 500 heures contre 37 000 budgétées, cette diminution d'activités liée en grande partie aux difficultés de recrutement ne permet pas l'amortissement des heures non productives très importantes et de lisser les charges de la structure.

En dépenses, ce budget doit aussi faire face :

- -aux revalorisations salariales réglementaires effectuées en cours d'année qui ont fait considérablement augmenter les dépenses du groupe 2,
- -à un fort taux d'absentéisme qui cependant est en baisse par rapport à 2023 :

Taux 2022 : 28,5% / Taux 2023 : 22% : Taux 2024 : hypothèse budgétaire : 15% / hypothèse d'atterrissage : 20%

Lié à essentiellement à des arrêts longs.

Bilan prévisionnel 2024 :

déficit prévisionnel du service 2024 hors subventions de la Commune : 107 300 € déficit 2023 à intégrer : 68 025 € Total des déficits 2023 + 2024 à couvrir : 175 325 €

En 2023, la subvention globale a été de 167 300 € pour un reversement de 120 600 €.

En 2024 : le déficit prévisionnel est de l'ordre de 107 000 € auquel il faut ajouter le déficit 2023 à reporter de 68 000 €, soit un besoin de financement de 175 000 €.

- Il a été prévu au budget primitif de la Commune une subvention 65 000 € qui absorbe le déficit de 2023.
- -Le déficit 2024 serait ramené à 107 300 € à absorber sur 4 ans, soit un montant de 30 000 € en 2025.

<u>En 2025</u>, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Département de l'Aveyron devrait amener le service à l'équilibre, avec un nouveau montant de recettes de l'ordre de 95 000 €/an.

En conséquence, les flux financiers votés le 25 mars 2024 restent inchangés comme suit :

Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS	2022	2023	2024
Budget Solidarité : politique solidarité	4 700	25 000	0
Budget Solidarité : 2023 : mise à disposition agent Solidarité + agent			
EFS en 2023 + Agent SAD + fonctions support	35 000	50 500	50 500
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire			
complémentaire	7 000	4 000	4 000
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300	28 300	28 300
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture : 2023	90 000	135 000	65 000
Total	165 000	242 800	147 800

Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal	2022	2023	2024
Budget Solidarité : 2023 : mise à disposition agent Solidarité + agent			
EFS en 2023 + Agent SAD + fonctions support	35 000	50 500	50 500
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 400	3 700	3 700
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel :			
1,54 ETP en 2023 + fonction support	62 000	113 000	113 000
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	15 000	5 000	5 000
Budget Service d'Aide à Domicile : remboursement de frais			
d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600	600	600
Budget Service d'Aide à Domicile : remboursement de frais de			
communication (1 facture mensuelle Mairie + portables SAD)	3 500	2 000	2 000
Total	119 500	174 800	174 800

CCAS - SERVICE D'AIDE À DOMICILE : AVANCE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE 2025

Madame Hélène SÉMÉTÉ explique que le budget du Service d'Aide à Domicile a besoin d'une trésorerie dans l'attente des versements des prestations Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la subvention relative au Complément de Traitement Indiciaire de la part du Département de l'Aveyron. Elle propose le versement d'une avance de subvention par anticipation au vote du budget de la Commune prévu en mars 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser au budget du Service d'Aide à Domicile du CCAS une avance de subvention de 30 000 € qui pourra être annulée au vu des encaissements du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens - CPOM.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire, CAPDENAC Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 11 décembre 2024 et de la publication le 11 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 11 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024206DE-DE Recu le 11/12/2024

Le Maire,

Stephane BÉRARD.

N°2024/207 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique que l'Amicale du Personnel a sollicité une subvention afin de pouvoir continuer ses activités.

Vu la demande écrite du 8 février 2024 de l'Amicale du Personnel,

Le Conseil Municipal, après délibération,

approuve le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 6 500 € à l'Amicale du Personnel.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

CAPDENAC

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024207DE-DE Reçu le 06/12/2024 N°2024/208 SUBVENTION 2025 : ACOMPTE À VERSER AU COMITÉ DES FESTIVITÉS ET

ANIMATIONS

Monsieur le Maire informe de la rencontre avec les membres du nouveau Bureau du Comité des Festivités le 19 novembre 2024 au cours de laquelle les nouveaux responsables du Bureau ont présenté leur projet 2025. Un point sera fait en mars 2025 avant le vote du budget et pour le versement d'un 2ème acompte.

Afin que l'association puisse démarrer ces activités, il est proposé le versement d'un acompte de 3 000 € du montant de la subvention totale 2025 de 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 3 000 € au Comité des Festivités et Animations de Capdenac-Gare, à verser en début d'année 2025, au titre de sa subvention 2025.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

rephane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024208-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/209 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA LOCOMOTIVE

Monsieur le Maire explique que la convention de mise à disposition de la locomotive 130 B 439 et de son tender 4082, passée avec la SNCF était devenue obsolète. Elle avait été signée entre la SNCF et le Syndicat d'Initiative du Pays Capdenacois le 28 juillet 1980. La Collectivité en assurait l'entretien, la préservation et la mise en valeur, c'est ainsi qu'a été construit le hangar pour la protéger et la mettre en sécurité.

A l'issue des contacts pris avec la SNCF par la stagiaire tourisme présente dans la Collectivité de février à août 2024, un nouveau projet de convention à passer avec la Commune, pour la mise à disposition de la locomotive à titre gracieux, a été préparé par la SNCF.

Vu le projet de convention, ci-annexé,

CAPDENAC

Le Conseil Municipal, après délibération approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ

AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9 décembre 2024 et de la publication le 9 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024209DE-DE Reçu le 09/12/2024

N°2024/210 TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de deux agents en 2025, pour départ en retraite :

- Le départ d'un agent au sein du Secrétariat des Services Techniques prévu le 31 décembre 2025. Compte-tenu du périmètre de compétences du poste, il propose que le recrutement pour le remplacement de cet agent soit anticipé afin d'assurer une période de tuilage de plusieurs mois en 2025. Le profil de poste correspond à un agent de catégorie B, au grade de Rédacteur, pour la Direction Adjointe des Services Techniques, Service Secrétariat et Urbanisme.
- Le départ d'un agent de la filière Police Municipale prévu le 1^{er} mars 2025. Le remplacement s'inscrit dans un projet de création d'un nouveau service de brigade urbaine et requiert le recrutement :
 - d'un agent ayant un profil Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), soit un agent de catégorie C au grade d'Adjoint Technique ou Administratif
 - d'un agent de catégorie C au grade d'Adjoint Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 décembre 2024, Le Conseil Municipal, après délibération approuve la modification du tableau des emplois telle que définie ci-dessous :

Emploi	Nombre d'emploi créé	Temps de travail	Grade
Responsable du Secrétariat des Services Techniques - Urbanisme	1	Temps complet	Rédacteur
Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) brigade urbaine	1	Temps complet	Adjoint technique Ou Adjoint administratif
Agent brigade urbaine	1	Temps complet	Adjoint technique

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sour refecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire.

Stephane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024210DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/211 RECOURS À DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recourir à des contrats à durée déterminée (CDD) pour accroissement temporaire d'activité au sein des Services Techniques et Administratifs en raison d'une charge de travail en augmentation, notamment avec la campagne de recensement de la population en 2025; l'ensemble des missions ne pouvant pas être réalisées par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Vu l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial du 2 décembre 2024, Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les créations des emplois

Au sein des Services Techniques

suivants:

Équipe voirie festivités espaces verts : création d'un emploi non permanent, sous contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, pour exercer des missions d'agent technique polyvalent, à temps complet, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour une durée de six mois (renouvelable jusqu'à six mois supplémentaires).

Au sein des Services Administratifs :

Service Secrétariat de Direction : création d'un emploi non permanent, sous contrat à durée déterminée, pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, catégorie B, relevant du grade de Rédacteur Territorial, pour une durée de trois mois (renouvelable jusqu'à 3 mois supplémentaires).

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BERARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Prélecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024211DE-DE Reçu le 06/12/2024

RÉGIME INDEMNITAIRE FILIÈRE POLICE MUNICIPALE N°2024/212

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale doivent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et le cas échéant, indemnité d'administration et de technicité), à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau régime repose sur la nouvelle Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L.

714-13.

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu les décrets n° 2006-1391 et 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2024 relatif à la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE),

1/ Les bénéficiaires

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

2/ La part fixe de l'ISFE

La part fixe de l'IFSE est déterminée en appliquant, au montant du traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

Cadre d'emploi d'agent de police municipale : 30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

La part fixe de l'ISFE est versée mensuellement.

3/ La part variable de l'ISFE

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères suivants :

- résultats professionnels obtenus par l'agent et l'atteinte des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques,
- contraintes ou sujétions particulières,

L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'ISFE dans la limite des montants suivants:

Cadre d'emploi : agent de police municipale : 5 000 euros / an

La part variable de l'ISFE est versée mensuellement, dans la limite de 50 % du plafond annuel défini par l'organe délibérant. Ce montant pourra être complété par un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond.

4/ Les cas de maintien et de suspension de l'ISFE

L'article L. 714-6 du CGFP précise que l'ISFE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement en cas de maladie ordinaire, de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), accident de service, accident de trajet et maladie professionnelle.

En cas de congé de longue maladie, longue durée ou de congé de grave maladie, durant la période de préparation au reclassement (PPR), le bénéfice de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est suspendu.

En cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique, la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versé au prorata selon la quotité effective de temps partiel.

5/ Les règles de cumul / non-cumul de l'ISFE

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14/01/2002 et des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001. Les montants maxima (plafonds) ou taux maxima feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux prévus dans le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 seront revalorisés.

6/ La date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tard le 1^{er} janvier 2025 dans la mesure où les fonctionnaires ne pourront plus percevoir les anciennes indemnités, celles-ci étant abrogées le 1^{er} janvier 2025 conformément aux articles 8 et 9 du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024.

L'attribution individuelle de cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour les agents de la filière police municipale selon les modalités exposées ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,

Stéphane BÉRARD.

Le Maire,

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

ephane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024212DE-DE Reçu le 06/12/2024

N° 2024/213 MISE EN ŒUVRE ET MODALITÉS D'EXERCICE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit. Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service. Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité ou une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel.

Selon les cas, le temps partiel est accordé de droit ou sur autorisation sous réserve des nécessité de service.

<u>Le temps partiel de droit</u> est accordé, sur demande, aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet ou à temps non-complet pour les motifs suivants :

- A l'occasion d'une naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant ;
- Pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave;
- En cas de handicap ou d'invalidité, après avis du médecin de prévention.

Le temps partiel de droit est également accordé, sur demande, aux agents contractuels de droit public dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, à la condition toutefois qu'ils soient employés depuis au moins un an à temps complet ou en équivalent temps plein pour pouvoir bénéficier d'un temps partiel de droit pour naissance ou adoption.

Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents contractuels bénéficient du temps partiel dans les mêmes conditions que les fonctionnaires stagiaires, c'est-à-dire sans condition d'ancienneté de service.

Le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Le temps partiel de droit est accordé en fonction de la demande de l'agent pour une quotité de 50%, 60%, 70% ou 80% de la durée hebdomadaire des agents exerçants les mêmes fonctions à temps plein. La réglementation exclut la quotité de 90% pour le temps partiel de droit.

<u>Le temps partiel sur autorisation</u> peut être accordé pour des raisons personnelles ou pour la création ou reprise d'entreprise, sous réserve des nécessités de service :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, en activité ou en détachement
- aux agents contractuels de droit public à temps complet en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.

Il appartient à l'autorité territoriale d'apprécier, en fonction des nécessités de fonctionnement du service, les modalités d'attribution et d'organisation du temps partiel demandé par l'agent, en fixant notamment la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités de service, selon une quotité comprise entre 50 et 99 %.

Monsieur le Maire propose d'instituer le temps partiel sur autorisation et d'en fixer les modalités d'application :

- Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas, sous réserve des nécessités de service, entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents à temps plein,
- Le temps partiel est accordée pour une durée de 6 mois à 1 an.
- Le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- Les demandes initiales et de renouvellement doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée,

- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :
 - à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée,
 - à la demande du Maire si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.
- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 60 à 60 quater,

Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L 11 bis du Code des pensions civiles et militaires de retraite (le cas échéant),

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-467 du 22 avril 2020 relatif aux conditions d'aménagement d'un temps partiel annualisé pour les agents publics à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la Collectivité selon les modalités exposées
- ✓ Précise qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture

le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

N°2024/214 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire explique que le Règlement Intérieur de la Commune et du CCAS, adopté en 2016 et mis à jour à plusieurs reprises, nécessitait une nouvelle mise à jour. Plusieurs évolutions d'ordre strictement réglementaire s'avéraient nécessaires. Certaines modifications sont liées à l'évolution des services et s'inscrivent dans un objectif d'équité et d'équilibre entre les services.

Monsieur le Maire précise que le Comité Social Territorial (CST) s'est réuni à deux reprises en format groupe de travail afin d'apporter toutes les précisions et réponses aux questions posées. Les représentants du personnel membres du CST ont rencontré les agents au sein des services sur leur temps de travail. A leur demande, des réunions ont eu lieu par service, avec les Directeurs de la Collectivité, afin d'informer les agents.

Monsieur le Maire ajoute qu'un exemplaire du Règlement Intérieur sera remis à chaque agent et sera consultable dès que possible en format numérique.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 décembre 2024, Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Règlement Intérieur de la Commune et du CCAS.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sour réfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024214DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/215 ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique sociale de la Collectivité, les agents bénéficient, chaque mois, de l'attribution de tickets restaurant.

Le titre restaurant est un titre spécial de paiement, cofinancé par l'employeur et par les agents, destiné au règlement de tout ou partie du prix du repas consommé au restaurant ou acheté auprès d'une personne ou d'un organisme exerçant la profession de restaurateur, d'hôtelier restaurateur, traiteur ou une activité assimilée (charcuteries, traiteurs, boulangeries, commerces de distribution alimentaire, etc...), ou la profession de détaillants en fruits et légumes.

La valeur du titre restaurant est librement déterminée par l'employeur.

Avantage en nature, il est exonéré de charges sociales et est net d'impôt dans la limite d'un plafond défini par les textes.

Les agents des Collectivités publiques et de leurs établissements peuvent bénéficier du titre restaurant en l'absence ou en cas d'impossibilité d'accès à un service de restauration collective.

A ce jour dans la Collectivité, les tickets restaurant sont attribués sur la base d'un forfait mensuel de 16 tickets restaurant pour un agent à temps complet. La valeur faciale est de 5 €, pris en charge à 50% par l'employeur.

La présente délibération a pour objet de se conformer à la réglementation en vigueur sur les titres restaurant et préciser les modalités d'attribution des titres restaurant.

- Chaque agent bénéficiaire peut recevoir un titre restaurant par repas compris dans son horaire de travail journalier effectif.
- Les jours de formation, de mission à l'extérieur et de télétravail sont assimilés à des jours de présence effective.
- Un agent ne peut se voir attribuer un titre restaurant qu'à la condition d'avoir bénéficié d'une pause repas entre deux séquences de travail et d'avoir totalisé pour chaque jour de travail au moins 6 heures de travail effectif encadrant une pause.
- La pause repas devra donc représenter une interruption minimum de travail de 30 minutes dans la plage horaire de pause repas fixée dans le cycle de travail et de 20 minutes dans le cas de journée continue.

Les bénéficiaires peuvent prétendre à l'octroi de titres restaurant conformément aux modalités ci-dessus précisées et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Titulaires ou stagiaires, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, en position d'activité ou en détachement dans les services de la Collectivité ;
- Contractuels de droit public ou de droit privé (apprentis, agents en contrat aidé...) en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée, à partir du 7ème mois d'ancienneté dans la Collectivité

Sont en revanche exclus du bénéfice de l'attribution des titres-restaurant :

- Les stagiaires sous convention
- Les agents employés à titre accessoire (vacataires)
- Les bénévoles et volontaires sous contrat de service civique qui relèvent d'une législation spécifique.

Concernant les modalités d'attribution, les titres restaurant sont attribués, sous forme de tickets papier d'une valeur faciale de 5 €, pour chaque jour de présence effective de l'agent à son poste de travail. A terme, les titres restaurant pourront être crédités chaque mois sur la carte individuelle rechargeable de l'agent, selon les mêmes conditions et modalités d'attribution.

En conséquence, tous les jours d'absence sont exclus du calcul du nombre de titres attribués : congés maladie, congés annuels, congés RTT, congés formation, autorisations spéciales d'absence, repas pris en charge directement par d'autres moyens (indemnité de mission, repas payé par un organisme de formation...).

Le nombre de titres restaurant est ajusté chaque mois par le retrait ou l'attribution de titres.

Le titre restaurant est financée à 50% par la contribution employeur et 50% par l'agent bénéficiaire. La quote-part de l'agent est prélevée chaque mois sur sa rémunération.

L'adhésion des agents au bénéfice des titres restaurant n'est pas obligatoire, celleci s'effectue nécessairement par écrit auprès du service des ressources humaines et est reconduite automatiquement d'année en année, sauf demande contraire de l'agent.

L'option d'adhésion est révocable sur demande écrite auprès du service ressources humaines. L'agent renonçant à l'attribution de titres restaurant ne peut pas solliciter de compensation financière.

La demande d'adhésion ou de renonciation est effective le mois suivant sa réception par le service ressources humaines.

Conformément à la législation en vigueur, un agent, quittant les effectifs de la Collectivité, en possession de titres restaurant non utilisés, peut demander le remboursement de sa contribution à l'achat de ses titres. Cette part débitée lui sera restituée sur son salaire.

Toute clause susmentionnée qui, à l'avenir, deviendrait contraire aux dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vigueur serait nulle de plein droit. Son annulation fera l'objet d'une information sous forme de note de service.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 décembre 2024,

Le Conseil Municipal après délibération,

- Approuve les conditions et modalités d'attribution des tickets restaurant telles que ci-dessus définies
- Fixe la valeur faciale du titre restaurant à 5 €
- Fixe la participation de la Collectivité à 50% de la valeur du titre
- Approuve le choix d'EDENRED comme prestataire
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire.

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024215DE-DE

Recu le 06/12/2024

N°2024/216 <u>INSTAURATION D'UN OUTIL DE GESTION AUTOMATISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL</u>

Monsieur le Maire rappelle que, selon le Code du Travail, l'employeur a l'obligation de vérifier le temps de travail des agents et de contrôler les horaires d'arrivée et de départ. En ce qui concerne la Collectivité, le Trésor Public effectue un contrôle lors du virement des payes. Dans ce cadre, le comptable a la possibilité de demander à la Collectivité les relevés nominatifs de temps de travail mensuels, notamment pour vérifier les heures supplémentaires.

L'objectif d'instaurer un système de badgeage est de faciliter la gestion administrative du temps de travail, pour les agents, les responsables de services et le service des ressources humaines. Ce système se substitue aux fiches Excel mensuelles et permet un suivi plus simple et régulier. Une fois enregistrées, les données sont sécurisées, en cas de doute, il suffit de s'y référer. La base de données ainsi générée est totalement fiable.

La badgeuse permet d'alléger la gestion administrative du temps de travail : saisies, contrôles successifs des temps de travail. La gestion automatisée des heures de travail enregistrées permet tous les mois de calculer, pour chaque agent, les différentes variables : heures supplémentaires, solde de congés, de RTT et récupérations, etc.

Le déploiement de la gestion automatisée du temps de travail est prévu comme suit :

-services techniques et administratifs de la Commune et du CCAS au 1er janvier 2025

-généralisation aux services scolaires / périscolaires / restaurant scolaire

Les aides à domicile du CCAS ne sont pas concernés car la gestion automatisée par badge est en place depuis 2013 dans le cadre de la télégestion en lien avec le système de tarification du Département de l'Aveyron.

Les profils des agents (temps de travail, planning, etc.) sont paramétrés lors de l'installation du système et sont gérés par les Responsables de service. Les agents auront trois possibilités pour badger : dispositif mural, téléphone, ordinateur. Les Responsables, formés par le prestataire, effectuent un contrôle journalier pour valider ou corriger les anomalies.

Vu le projet de règlement intérieur,

Vu le projet de règlement d'utilisation de la badgeuse,

Vu la proposition de la société AGS,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 2 décembre 2024,

Le Conseil Municipal après délibération,

- Approuve l'instauration d'un outil de gestion automatisée du temps de travail pour les agents de la collectivité, suivant les conditions et modalités définies ci-dessus,
- Approuve le règlement de la badgeuse,
- Approuve le choix de la société AGS comme prestataire et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire.

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024216DE-DE Reçu le 06/12/2024 N°2024/217

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025: CRÉATION DE POSTES ET RÉMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame Laurence TÉNÈS, Conseillère Municipale et élue référente, annonce la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025. La rémunération représente le SMIC + 20%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret du n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu la délibération n° 2024/180 du 28 octobre 2024, relative à la nomination d'un coordonnateur communal pour les opérations de recensement de la population 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- La création d'emplois non titulaires, pour effectuer les enquêtes de recensement, à raison de dix emplois d'agents recenseurs à temps non complet pour une période comprise entre le 1er janvier et le 1er mars 2025,
- Le mandatement des rémunérations des agents recenseurs et du coordonnateur communal comme suit au vu des crédits alloués par l'INSEE :
 - · Les agents seront rémunérés sur la base d'un taux horaire de 14,76 € bruts, correspondant à l'indice brut majoré 455 du grade d'adjoint administratif.
 - · La Collectivité versera une indemnité kilométrique au taux en vigueur pour les frais de déplacement,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> DENAC GAR

Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Le Maire,

epnane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024217DE-DE Reçu le 06/12/2024

N°2024/218 <u>ACHAT D'UNE PRESTATION DE MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE</u> SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur Benoît PRADEL, Adjoint à la Vie Citoyenne, rappelle que par délibération n°2024/149 du 23 septembre 2024, la Collectivité avait approuvé les termes de la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat d'une prestation d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou de leurs mises à jour à venir entre Grand-Figeac et les Communes de Capdenac-Gare, Aynac, Livernon, Rueyres et Saint-Simon, dans lequel Grand Figeac, coordonnateur du groupement de commandes, était chargé des opérations de mise en concurrence, de la gestion de la procédure de passation des marchés publics jusqu'à la notification de ces derniers et de la passation d'avenants éventuels dans le respect des règles du droit de la commande publique.

Le Grand-Figeac a pris la décision de déclarer cette procédure sans suite au motif que les candidats ne répondent pas aux critères établis du marché tant sur le volet technique que financier. Par courrier du 13 novembre 2024, Monsieur le Président de Grand-Figeac a fait part, de sa volonté de stopper ce groupement de commande.

En conséquence, il appartient à la Collectivité de procéder à la passation d'un marché public pour l'achat d'une prestation de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Vu la déclaration sans suite de la procédure d'achat d'une prestation d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et de Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Vu le courrier du Grand-Figeac en date du 13 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après délibération :

✓ Prend note de la décision de Grand-Figeac de déclarer sans suite la consultation relative à l'achat d'une prestation d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et de Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

✓ Procède au retrait de la délibération n°2024/149 du Conseil Municipal du 23 septembre

2024 du de services pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

✓ Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée et à signer le contrat de prestations.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024218DE-DE

Reçu le 06/12/2024

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

N°2024/219 MOTION RELATIVE À LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DANS NOS TERRITOIRES

Monsieur le Maire présente la motion relative à la défense du service public ferroviaire dans nos territoires à la suite de l'interpellation du Syndicat CGT cheminots.

La Direction de la SNCF a pour projet la réorganisation des postes essentiels au fonctionnement du service public ferroviaire sur notre territoire tant sur le plan de la sécurité que de la qualité. Cette réorganisation vise les gares de Capdenac-Gare et de Gramat et se décline comme suit :

- La suppression du poste de chef de service à Capdenac-Gare,
- La suppression d'un poste d'agent de circulation à Gramat,
- Le concours réserve nécessaire à pallier les absences.

De plus, tous les points d'accord de fin de conflit de décembre 2020 n'ont toujours pas été respectés, notamment l'ouverture de la gare d'Assier les samedis, dimanches et fêtes, accentuant un peu plus la déshumanisation des gares.

Techniquement, ces suppressions rendent impossible les croisements dans ces gares intermédiaires lors d'aléas, péjorant d'autant plus la ponctualité et empêchant les correspondances des trains partants ou venants de la capitale. Les plages travaux pour effectuer la maintenance nécessaire de l'infrastructure se réduiraient encore plus, empêchant toute intervention rapide au besoin, au détriment des fermetures de lignes toujours plus longues, plus nombreuses et plus coûteuses. Le chef de service, quant à lui, assure la sécurité, l'information et la prise en charge des voyageurs, des Personnes à Mobilité Réduite, en plus des opérations techniques qui lui sont allouées.

En outre, le Plan de Transport décidé à l'occasion de la mise en place du cadencement prévoyant au minimum un train toutes les 2 heures, n'est toujours pas appliqué.

Aujourd'hui, il est inconcevable qu'à l'heure de l'indispensable transition écologique, économique et énergétique, l'entreprise de service public ferroviaire, la SNCF, continue dans cette voie mortifère, eu égard à la position majeure qu'elle occupe dans son domaine et les financements importants qui lui sont alloués pour le développement de son activité. Il est totalement incompréhensible que nos territoires soient sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, aux profits des zones urbaines et périurbaines. Les suppressions de tous ces postes dégradent bien sûr le service mais ce sont aussi des possibilités d'emplois que les jeunes de nos villes n'auront plus, avec à la clé encore la perte d'attractivité de nos départements.

Au regard de ce constat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette motion en faveur de la défense du service public ferroviaire dans nos territoires, notamment en s'opposant à la suppression du poste de chef de service à Capdenac-Gare et d'un poste d'agent de circulation à Gramat.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la motion en faveur de la défense du service public ferroviaire dans nos territoires et s'oppose à la suppression du poste de chef de service à Capdenac-Gare et d'un poste d'agent de circulation à Gramat.

RÉSULTAT DU VOTE: POUR: 22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ

AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme. Le Maire,

CAPDENAC

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 6 décembre 2024 et de la publication le 6 décembre 2024

A CAPDENAC-GARE, le 6 décembre 2024



Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20241202-2024219DE-DE Recu le 06/12/2024